

La politique des zones prioritaires "vise à renforcer, par des moyens sélectifs groupés en "programmes d'éducation prioritaires", l'action éducative dans les zones où se concentrent les plus grandes difficultés".

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les L.E.P. publics, doit reposer sur un projet éducatif cohérent, propre à chaque zone prioritaire, mis en oeuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. Ni l'étendue ni l'importance des zones n'ont été définies a priori, mais elles doivent être limitées en taille et en nombre.

Le recensement des établissements scolaires (écoles, collèges L.E.P., lycées) composant les zones prioritaires en 1982-1983, année de mise en place effective de la plupart de ces zones, a été effectué par le S.PRE.S.E., par l'intermédiaire des S.S.R. et des "correspondants ZP" académiques. Il a abouti à la constitution d'un fichier informatisé qui, croisé avec d'autres fichiers d'enquêtes du S.PRE.S.E., permet une description de ces zones aux niveaux départemental, académique et national, dans un premier temps à la rentrée 1982, c'est-à-dire à la veille de la mise en route des actions ZP et de l'attribution éventuelle de moyens supplémentaires (1). Cette description sera reprise pour les années 1984-1985 et suivantes (à un rythme en principe biennal) afin d'assurer le suivi statistique de ces actions et de leurs effets.

Elle porte sur l'ampleur et la carte géographique de l'opération, sur la population scolaire concernée, ses "performances" en termes de retards et de cursus, sur les moyens (2) (en heures, en postes) et les enseignants et sur certaines actions pédagogiques (P.A.E.).

x

x

x

N.B. - Les tableaux présentant l'ensemble des données recueillies par département et académie et commentées ci-après sont présentés en annexe.

I - La carte des zones prioritaires (tableaux 2 et 3 en annexe)

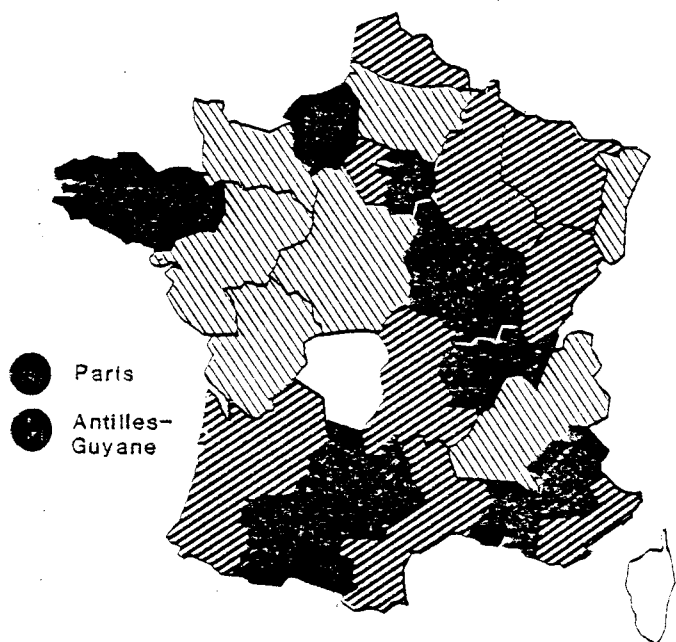
Il est important de préciser qu'a été prise en compte ici la liste des zones prioritaires telle qu'elle a été communiquée au S.PRE.S.E. par les rectorats eux-mêmes. Il s'agit en principe de ZP "effectives", et non de ZP "théoriques", c'est-à-dire de ZP dans lesquelles des actions ont réellement eu lieu, dans le cadre d'un projet ZP, au cours de l'année 1982-1983.

Par ailleurs, il faut rappeler que le nombre et l'importance des ZP d'une académie ne résultent pas seulement de la mobilisation des établissements ou de la volonté du rectorat, mais sont également fonction des contraintes budgétaires, qui ont imposé des limites au classement en ZP.

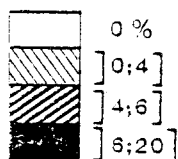
(1) Certaines zones prioritaires ont été créées à la rentrée 1981, mais il semble que le plus souvent cette décision n'ait pas eu réellement de traduction concrète, le démarrage effectif des actions (et l'allocation de crédits) ayant eu lieu en 1982-1983.

(2) Ce point est pris en charge par la D.O.A.G. Seuls sont présentés ici les résultats issus des données disponibles au S.PRE.S.E.

CARTE 1. PROPORTION D'ÉCOLES EN ZP
1982-1983 PUBLIC

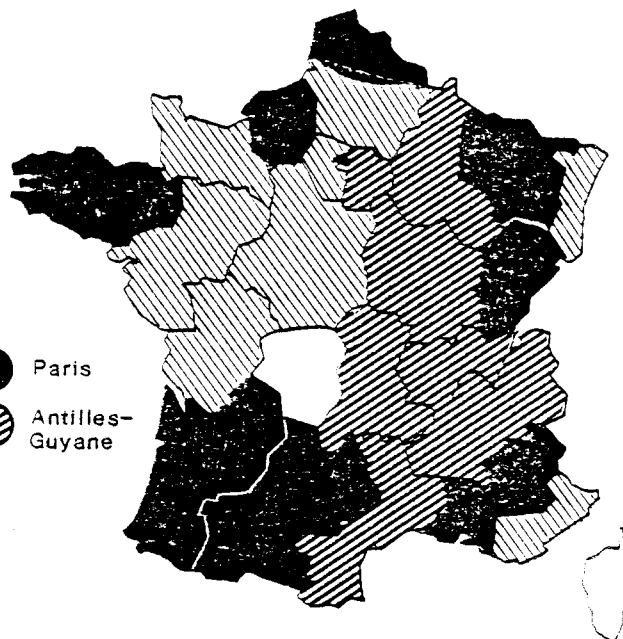


● Paris
● Antilles-Guyane

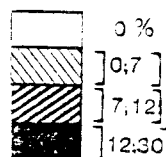


France (sans TOM) 6,1%

CARTE 2. PROPORTION DE COLLEGES EN ZP
1982-1983 PUBLIC

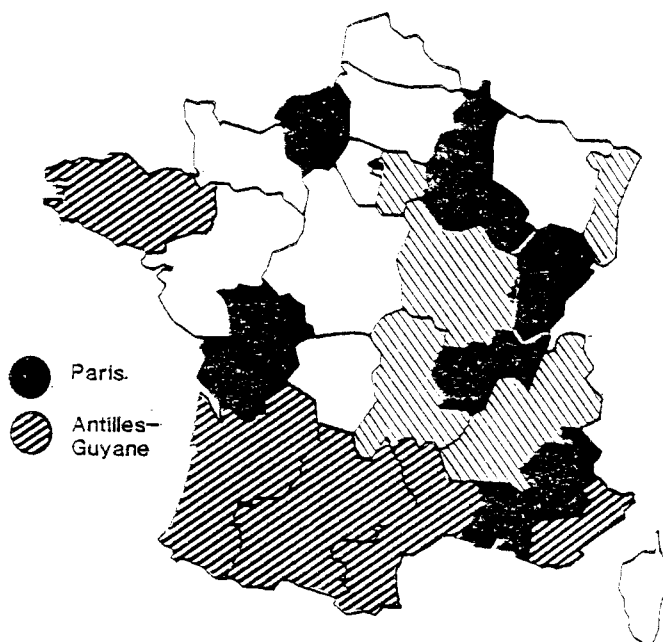


● Paris
● Antilles-Guyane

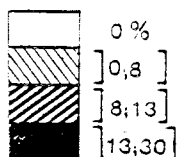


France (sans TOM) 10,2%

CARTE 3. PROPORTION DE LEP EN ZP
1982-1983 PUBLIC



● Paris
● Antilles-Guyane



France (sans TOM) 8,0%

On comptait, en 1982-1983, 362 zones prioritaires en France (sans les T.O.M.), dont 355 en France métropolitaine. Seules les académies de Limoges et de Corse n'en comptaient aucune (cf. tableau 1 en annexe). Mais, le nombre et le type des établissements composant les ZP étant très variables, plus que le nombre de ZP lui-même, c'est le nombre d'écoles, de collèges, de L.E.P., de lycées et d'élèves concernés qui nous intéresse ici.

I-1 - 3 730 écoles en ZP (1) (tableau 2)

6,1 % des écoles appartiennent à des ZP, représentant 8,3 % des élèves du premier degré.

Ces pourcentages sont très variables d'une académie à l'autre (2) : de 1,6 % à Nantes (2,1 % des élèves) et 2,3 % à Strasbourg (6,4 % des élèves)... à 17,1 % à Aix-Marseille (18,6 % des élèves) et 18,0 % à Paris (19,0 % des élèves).

I-2 - 503 collèges en ZP (tableau 3)

. 10,2 % des collèges sont en ZP, représentant 10,2 % des élèves de premier cycle (respectivement 10,3 % et 10,5 % en France métropolitaine).

Là encore, les disparités sont très fortes :

de 2,7 % à Nantes (2,7 % des élèves de premier cycle) et 4,6 % à Versailles (5,1 % des élèves de premier cycle)... à 23,9 % à Marseille (19,8 % des élèves) et 27,3 % à Rouen (27,2 % des élèves).

I-3 - 109 L.E.P. en ZP (tableau 3)

. 8,0 % des L.E.P. sont en ZP, représentant 7,4 % des élèves de second cycle court.

La situation des académies est ici extrêmement hétérogène : certaines n'ont aucun LEP en ZP (Amiens, Caen, Corse, Lille, Limoges, Nancy, Nantes, Orléans, Versailles), d'autres jusqu'à 20,5 % (Paris), 26,5 % (Aix-Marseille) et 28,6 % (Rouen).

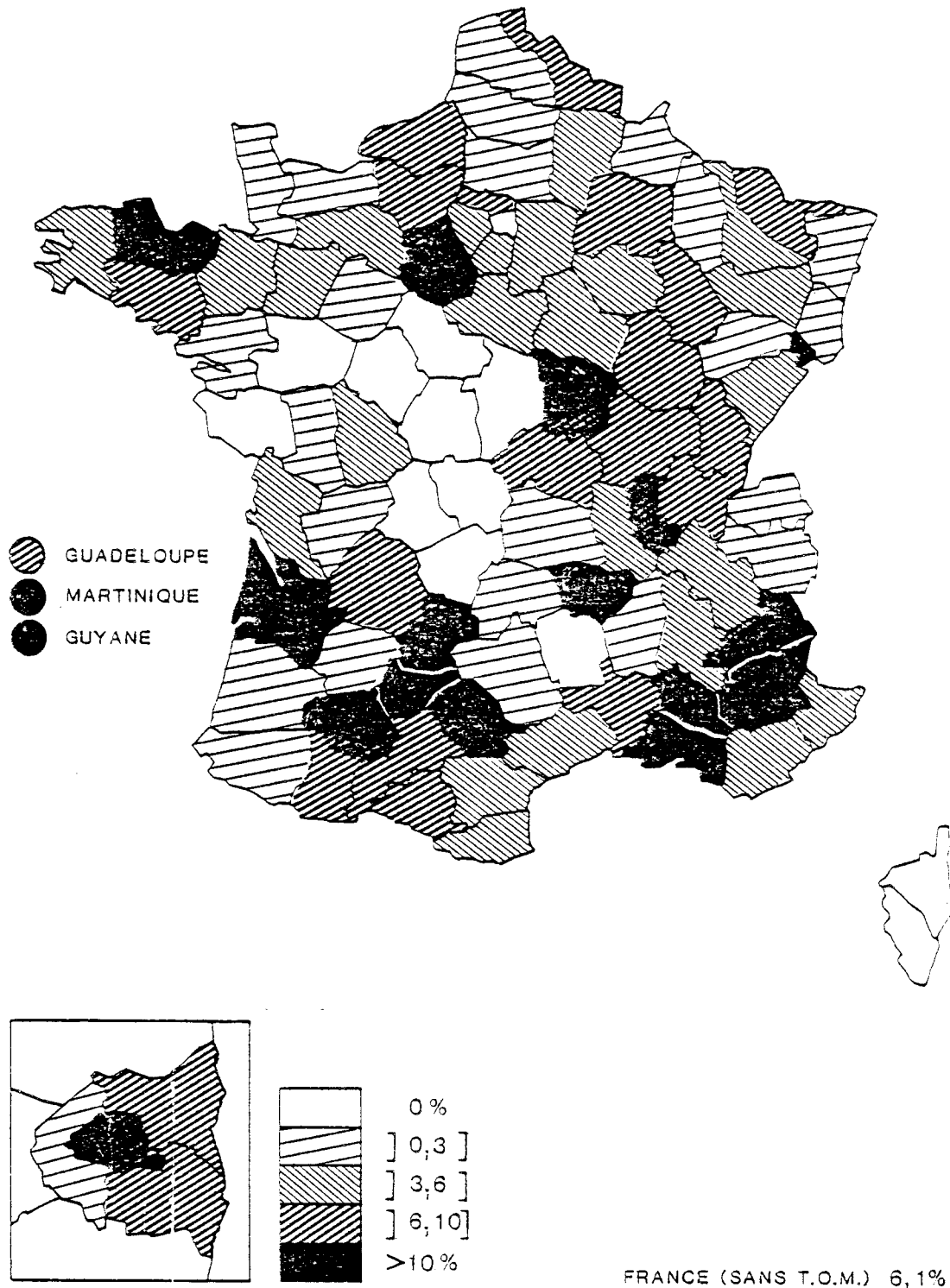
I-4 - 11 lycées seulement appartiennent à des ZP (soit 1,0 % des lycées), représentant 0,8 % des élèves de second cycle long (tableau 3). Seules les académies de Rouen (1 lycée dans l'Eure, 1 en Seine-Maritime) et de Toulouse (2 lycées dans le Tarn) ont plus d'1 lycée en ZP.

I-5 - Les élèves de S.E.S. et classes-ateliers en ZP représentent 5,7 % des effectifs totaux de S.E.S.-classes-ateliers (tableau 3). Là encore, ce chiffre moyen recouvre des situations très différentes : de nombreuses académies n'ont aucune S.E.S. ou classe -atelier en ZP, d'autres y comptent une très forte proportion de leurs élèves de S.E.S.-classes-ateliers : Reims (14,4 %), Clermont (14,7 %), Bordeaux (15,0 %), Aix-Marseille (41,8 %), Rouen (42,0 %).

(1) Sauf précision contraire, les chiffres cités concernent, dans cette note, l'ensemble "France métropolitaine + D.O.M."

(2) Académies de Corse et de Limoges exclues, puisqu'elles ne comportent aucune ZP en 1982-1983.

CARTE 4 PROPORTION D'ÉCOLES EN ZP (%) 1982-1983 PUBLIC.



I-3 - Ces chiffres académiques recouvrent eux-mêmes de fortes inégalités entre départements

Ainsi la proportion d'écoles en ZP est-elle particulièrement élevée dans les départements suivants : Tarn (35,6 %), Hautes-Alpes (21,3 %), Côtes-du-Nord (20,6 %), Alpes-de-Haute-Provence (20,1 %), Nièvre, Guyane, Paris, Bouches-du-Rhône, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Territoire de Belfort (de 19,6 % à 14,0 %). A l'inverse, elle est nulle dans 12 départements : ceux des académies de Limoges, de Corse, 4 départements de l'académie d'Orléans-Tours (Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher), ainsi que le Maine-et-Loire, la Vendée et la Lozère. D'autres départements encore ont une très faible proportion d'écoles en ZP (ce qui peut avoir une signification "positive" : concentration de l'action sur un très petit nombre de cas particulièrement prioritaires, ou une signification "négative" : contraintes budgétaires, absence de motivation des équipes pédagogiques) ; ce sont notamment la Haute-Savoie (0,6 %), les Pyrénées-Atlantiques (0,8 %), la Haute-Saône, le Cantal, le Pas-de-Calais, le Puy-de-Dôme, les Ardennes, le Haut-Rhin, la Sarthe et les Deux-Sèvres (de 1,0 % à 2,0 %).

Par ailleurs, la carte des écoles en ZP et celle des collèges en ZP ne se recoupent pas (cf. cartes 1 et 2). Ainsi, indépendamment de leur ampleur, les politiques suivies par les différents rectorats ont-elles été diverses : certains ont fait porter l'effort presque exclusivement sur les écoles, d'autres ont associé de façon plus systématique les collèges (voire les L.E.P.) à l'opération.

II - Description des zones prioritaires avant la mise en place des actions : rentrée 1982 (cf. tableau ci-après)

Cette description constitue une "photographie" des ZP à l'instant t_0 , c'est-à-dire avant la mise en oeuvre des actions pédagogiques ou l'attribution des moyens spécifiques aux projets ZP :

. D'une part elle fournit des indications sur les critères retenus pour le choix des ZP dans les différentes académies ;

. D'autre part elle permettra de mesurer les évolutions en termes d'actions pédagogiques, de moyens et de résultats dans les ZP.

II-1 - L'encadrement dans le premier degré : le nombre moyen d'élèves par classe dans l'élémentaire (1) (tableau 4)

Il est, au niveau national (France métropolitaine + D.O.M.), de 2 % plus élevé dans les ZP (22,6 élèves par classe) que dans l'ensemble (22,1 élèves par classe) (soit un rapport "ZP/ensemble" de 1,02). L'écart est, toutefois, suffisamment faible pour qu'on puisse considérer que le taux d'encadrement dans le premier degré n'a pas été un critère déterminant dans le choix des ZP.

(1) En raison de l'existence des classes à cours multiples, il n'est pas possible de calculer, de façon simple, un nombre moyen d'élèves par classe dans l'élémentaire stricto sensu. Par convention, l'indicateur ici retenu est le rapport "(élèves CP à CM2)/(classes CP à CM2 à 1 seul cours + classes élémentaires à plusieurs cours)". Le dénominateur inclut donc les classes à cours multiples contenant de l'enseignement préélémentaire ou spécial. Ceci ne doit pas gêner les comparaisons ZP/ensemble, dans la mesure où la différence d'encadrement entre classes à cours unique et classes à cours multiples (moins chargées) est la même dans les différents types de zones, en milieu rural ou urbain.

FRANCE SANS T.O.M.

TABLEAU DE SYNTHESE

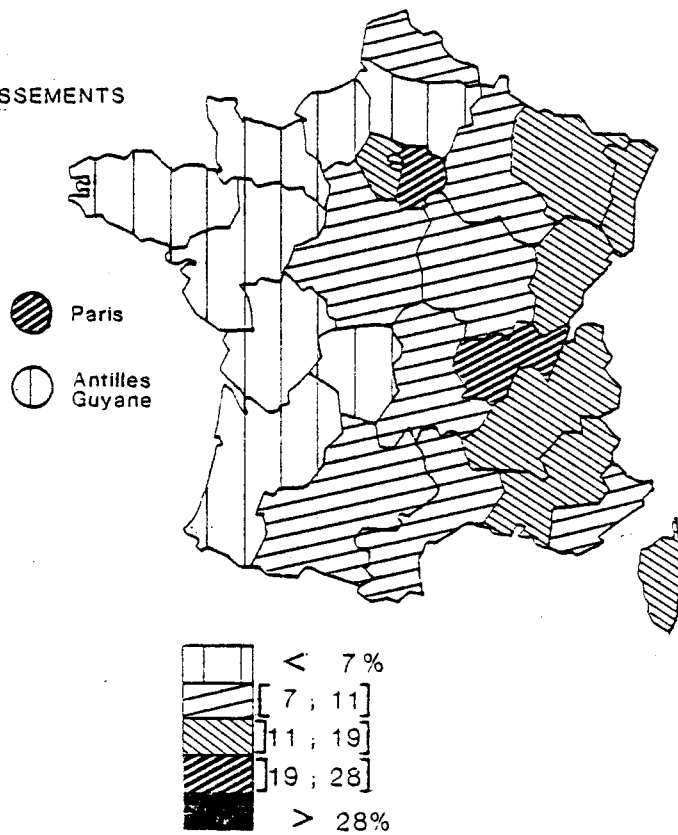
1982 - 1983

PUBLIC

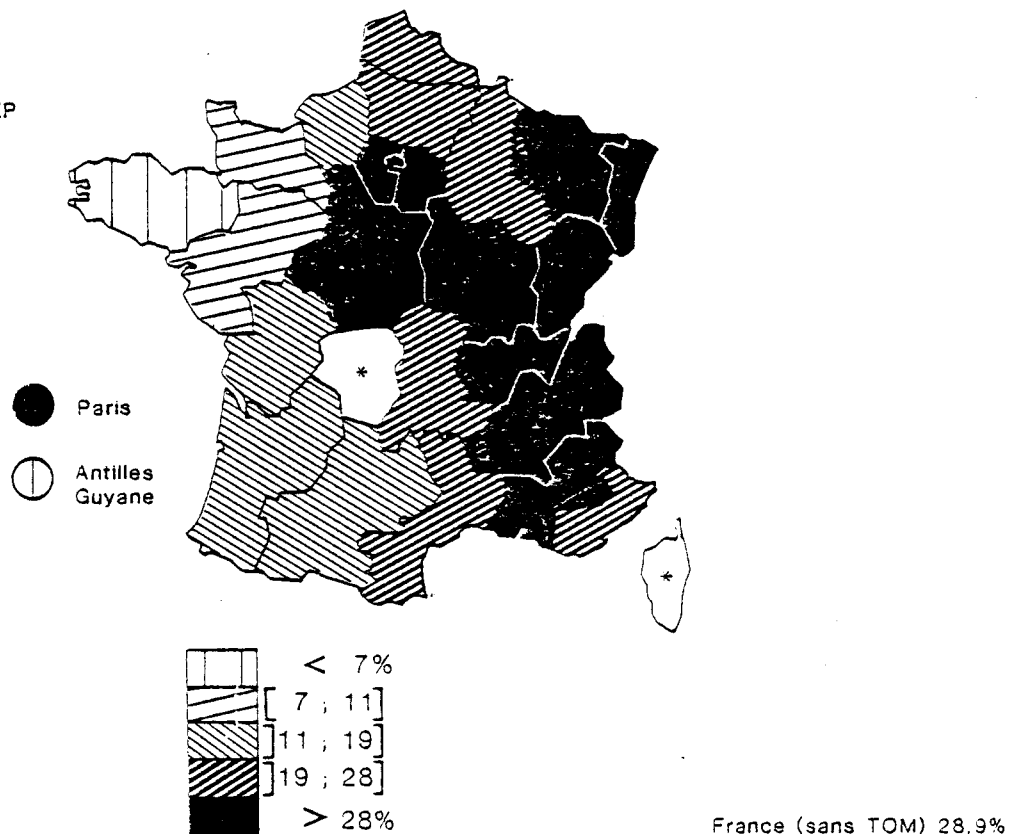
INDICATEURS	ETABLISSEMENTS EN ZP	ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS
Nombre moyen d'élèves par classe dans l'élémentaire	22,6	22,1
Proportion d'élèves étrangers dans le premier degré	28,9 %	10,8 %
Proportion d'élèves en adaptation, initiation, spécial premier degré	3,4 %	1,9 %
Proportion d'élèves de 12 ans ou plus par rapport aux effectifs de CM2	31,2 %	18,8 %
Proportion de retards de 2 ans ou plus en 6ème	21,3 %	15,2 %
Nombre d'élèves de C.P.P.N.-C.P.A. pour 100 élèves de 6ème-5ème	13,7	11,1
Nombre d'élèves de 4ème-3ème pour 100 élèves de 6ème-5ème	58,3	64,6
Proportion de retards de 2 ans ou plus en 3ème	12,1 %	9,4 %
Proportion de M.A. parmi les enseignants	12,3 %	9,9 %
Proportion de moins de 35 ans parmi les certifiés	41,8 %	36,5 %
	ETABLISSEMENTS EN ZP	ETABLISSEMENTS HORS ZP
Subventions P.A.E. pour 100 élèves (Francs)	1 396	701

CARTES 5A-5B PROPORTION D'ELEVES DE NATIONALITE ETRANGERE %
1982-1983 PREMIER DEGRE PUBLIC

ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS



ETABLISSEMENTS EN ZP



* Pas de ZP dans les académies de Corse et de Limoges

Les écarts les plus importants restent assez faibles : ils s'observent à Besançon (14 %, soit 22,9 élèves/classe en ZP et 20,1 dans l'ensemble de l'académie) et Grenoble (10 %, soit 23,1 en ZP et 21,1 dans l'ensemble). Dans 7 académies sur 26 (1) en France métropolitaine, le nombre moyen d'élèves par classe est même plus faible dans les ZP que dans l'ensemble de l'académie.

Au niveau départemental :

Les départements où le rapport "E/C en ZP/ E/C global" est le plus faible ($\leq 0,95$) sont les suivants : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Haute-Loire, Seine-St-Denis, Nièvre, Mayenne, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Aveyron, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, Hauts-de-Seine, Martinique.

Le nombre d'élèves par classe étant plus faible en milieu rural, on peut penser que dans ces départements (qui présentent un nombre moyen d'élèves par classe plus faible en ZP que dans l'ensemble), les ZP ont été fréquemment choisies en milieu rural. Ce n'est toutefois pas là une explication systématique, puisque figurent parmi ces départements la Seine-St-Denis et les Hauts-de-Seine.

II-2 - Les élèves du premier degré

II-2-1 - Les élèves étrangers dans le premier degré (tableau 5)

La proportion des élèves de nationalité étrangère dans le premier degré est 2,7 fois plus forte en ZP que dans l'ensemble de la France (sans T.O.M.) ; on compte 28,9 % d'élèves de nationalité étrangère dans les écoles situées en ZP (29,5 % en France métropolitaine) contre 10,8 % dans l'ensemble des écoles (11,2 % en France métropolitaine).

Ceci est vrai dans toutes les académies sans exception :

Le rapport "ZP/ensemble" varie de 1,5 (Paris) et 1,9 (Créteil, Nice) à 3,5 (Amiens) et 6,2 (Poitiers).

La proportion d'élèves étrangers dans le premier degré semble donc avoir été un critère déterminant dans le choix des ZP.

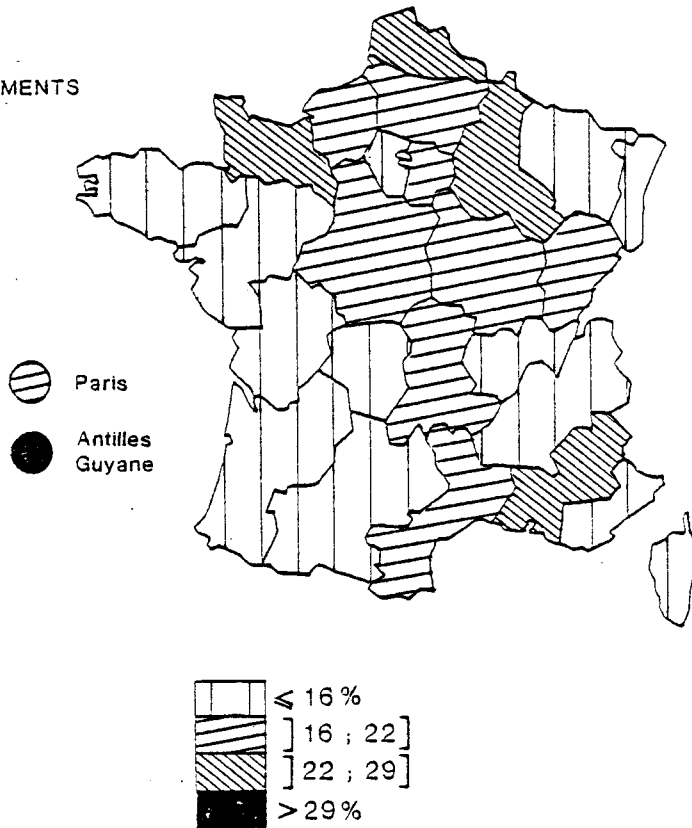
Aucune académie ne faisant exception à la règle, les 7 académies où la proportion d'élèves étrangers dans les écoles en ZP est la plus forte (par ordre décroissant : Besançon, Paris, Grenoble, Créteil, Lyon, Strasbourg, Versailles) sont aussi les 7 académies où cette proportion est la plus forte dans l'ensemble des écoles (par ordre décroissant : Paris, Créteil, Lyon, Versailles, Besançon, Grenoble, Strasbourg).

De même, les 7 académies ayant la plus faible proportion d'élèves étrangers dans les écoles en ZP (de la plus faible proportion à la plus forte : Rennes, Antilles-Guyane, Caen, Nantes, Bordeaux, Rouen, Poitiers) sont les 7 académies ayant, sur l'ensemble des écoles, la plus petite proportion d'élèves étrangers (Rennes, Antilles-Guyane, Caen, Poitiers, Nantes, Rouen, Bordeaux).

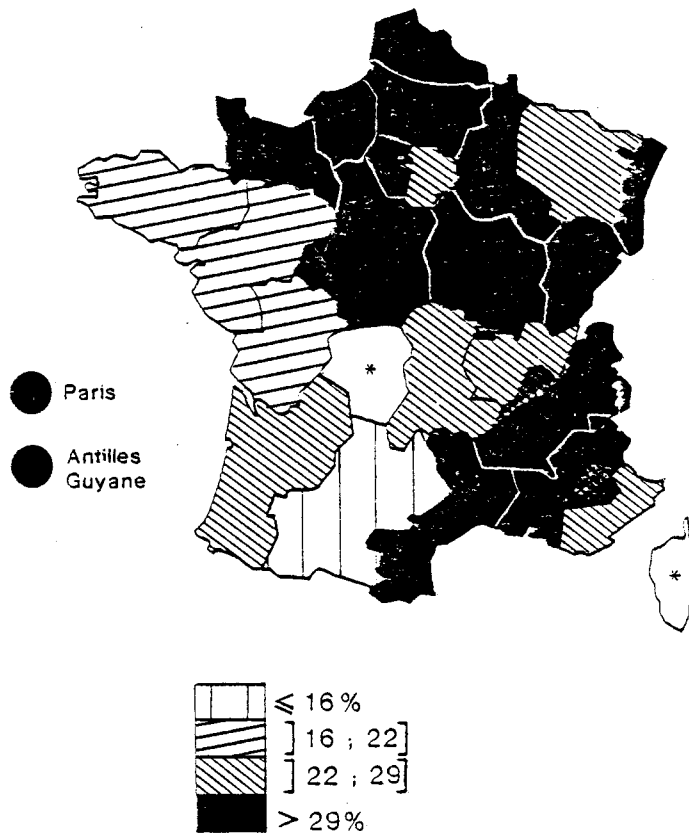
(1) Ainsi que dans les D.O.M.

CARTE 6A-6B PROPORTION D'ELEVES DE 12 ANS OU PLUS DANS L'ELEMENTAIRE (%)
1982-1983 PREMIER DEGRE PUBLIC

ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS



ETABLISSEMENTS EN ZP



* Pas de ZP en Corse et dans l'académie de Limoges

II-2-2 - Les classes d'adaptation, d'initiation et d'enseignement spécial du premier degré (tableau 5)

On peut considérer que les élèves de ces classes sont des enfants qui, pour des raisons diverses (non-francophonie, handicaps, etc...) sont ou risquent d'être en difficulté.

Là encore, la proportion d'élèves du premier degré se trouvant dans ces classes est nettement supérieure dans les ZP : 3,4 % contre 1,9 % sur l'ensemble (France sans T.O.M.), soit un rapport ZP/ensemble de 1,84.

Ceci constitue un élément de plus tendant à indiquer que le choix des ZP s'est bien porté sur les écoles, les quartiers comptant davantage d'enfants en difficulté (dans la mesure toutefois où les écoles comprenant des classes d'adaptation ou d'enseignement spécial se trouvent bien dans ces quartiers).

II-2-3 - Les retards dans l'élémentaire (y compris l'enseignement spécial du premier degré) (tableaux 2 et 2 bis)

- Ils sont ici estimés par l'indicateur "élèves de 12 ans ou plus/effectifs de CM2". (Le croisement "âge x niveau" dans l'enquête premier degré étant dépouillé par sondage, il n'est pas disponible au niveau de l'établissement, ni, par conséquent, pour l'ensemble des écoles ZP d'une académie). Cet indicateur présente néanmoins l'intérêt de fournir une bonne estimation de l'importance des retards scolaires à l'issue du cycle élémentaire, que ces élèves en retard se trouvent en CM1-CM2 ou qu'ils soient en initiation, adaptation ou dans l'enseignement spécial.

- L'écart est net entre ZP et ensemble, puisque, au niveau "France sans T.O.M.", l'indicateur est de 18,8 % sur l'ensemble et de 31,2 % en ZP, soit un rapport "ZP/ensemble" de 1,66 (les retards sont de 16,2 % hors ZP). Ceci se vérifie dans toutes les académies sans exception.

Les rapports "retards ZP/retards ensemble" les plus faibles s'observent dans les académies de Nantes (1,16), des Antilles-Guyane (1,17), de Clermont (1,40) et de Rouen (1,43).

Les rapports les plus élevés (c'est-à-dire les écarts les plus forts entre la situation en ZP et la situation d'ensemble) s'observent dans les académies de Versailles (2,32), Strasbourg (2,21), Grenoble (2,18) et Orléans (2,01).

Au niveau départemental, les rapports "ZP/ensemble" montent jusqu'à 2,99 (Pyrénées-Orientales), 3,06 (Savoie), 3,63 (Gers) et 6,50 dans les Pyrénées-Atlantiques (6,5 fois plus de retards de 2 ans ou plus dans l'élémentaire dans les ZP que sur l'ensemble du département).

x

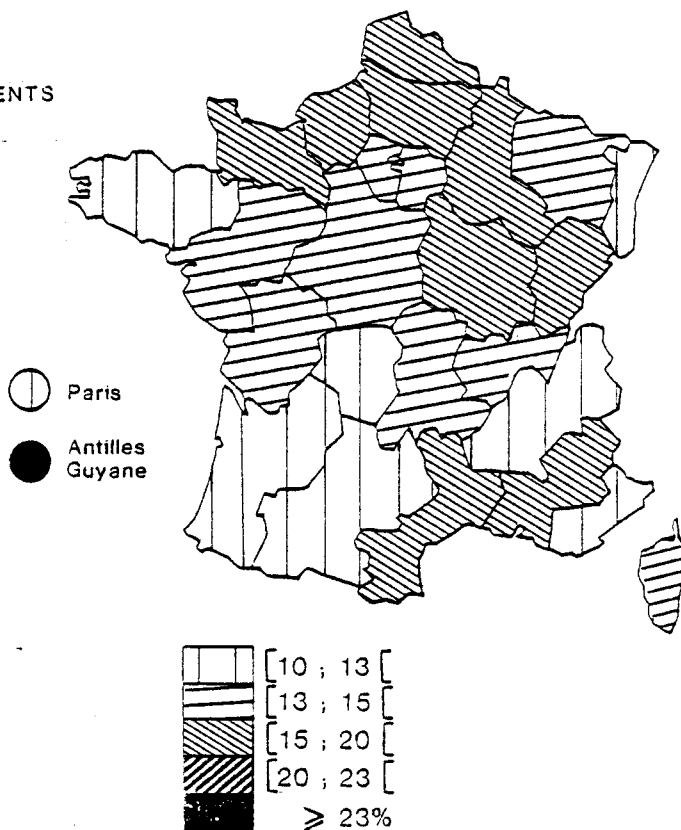
x

x

Les résultats scolaires dans le premier degré, en termes de proportion d'élèves retardataires, sont donc nettement moins bons dans les écoles classées en ZP et ceci dans toutes les académies, ce qui peut s'interpréter comme un choix judicieux, dans l'ensemble, des zones prioritaires en ce qui concerne les écoles. Il sera donc essentiel de suivre l'évolution de cet indicateur, et de voir notamment si, par la suite, l'écart entre ZP et ensemble se réduit.

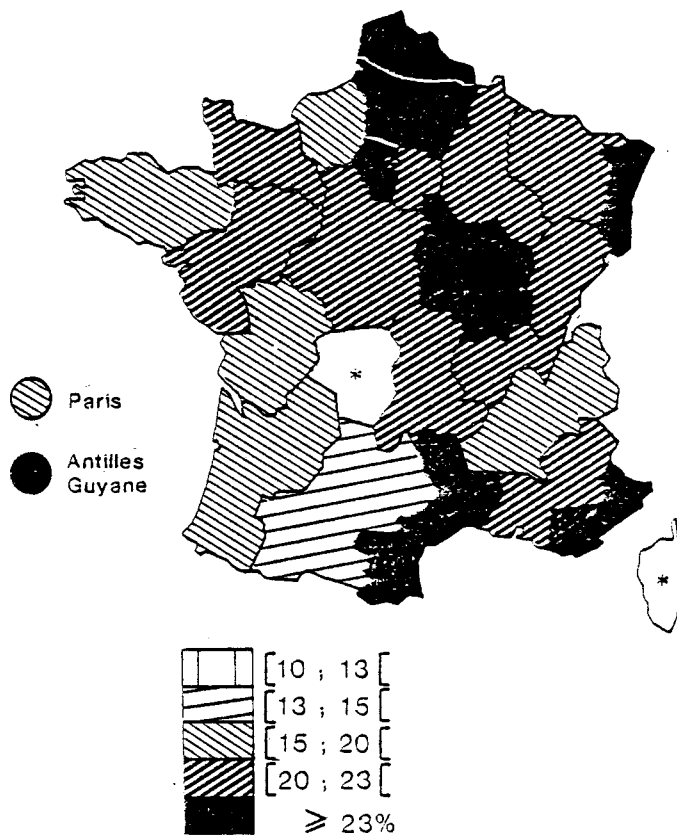
CARTES 7A-7B - PROPORTION D'ELEVES EN RETARD DE 2 ANS OU PLUS EN SIXIEME (%)
1982-1983 SECOND DEGRE PUBLIC

ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS



France (sans TOM) 15,2%

ETABLISSEMENTS EN ZP



France (sans TOM) 21,3%

* Pas de ZP dans les académies de Corse et de Limoges

II-3 - Les cursus dans le second degré

A défaut de taux de passage ou de redoublement, dont la valeur au niveau de zones géographiques trop fines comme les ZP est sans signification (1), on étudiera ici trois indicateurs de cursus, dont des études antérieures (2) ont montré le haut degré de corrélation (au niveau de l'ensemble des secteurs scolaires) : les retards de 2 ans ou plus en 6ème, l'importance des effectifs de C.P.P.N.-C.P.A., et le poids du cycle d'orientation (4ème, 3ème) par rapport au cycle d'observation (6ème, 5ème).

II-3-1 - La proportion d'élèves en retard de 2 ans ou plus en 6ème (tableau 3)

Sur cet indicateur - résultante des difficultés scolaires rencontrées dans les écoles "alimentant" les collèges en ZP et des redoublements en 6ème, mais aussi indicateur du "handicap de départ" des collèges au début du cursus second degré - la situation est très différente dans les collèges en ZP et dans l'ensemble des collèges :

- 21,3 % de retards en ZP, 15,2 % sur l'ensemble au niveau France sans T.O.M. (soit un rapport ZP/ensemble de 1,40, et 14,5 % de retards hors ZP) ;

- 21,1 % de retards en ZP, 14,5 % sur l'ensemble en France métropolitaine (13,6 % hors ZP).

Cet écart s'observe dans toutes les académies sans exception. S'il est faible dans l'académie des Antilles-Guyane (rapport "ZP/ensemble" de 1,07, mais les retards y sont particulièrement nombreux : 30,9 % sur l'ensemble, 33,1 % en ZP) et dans l'académie de Reims (1,12), l'écart est par contre particulièrement fort dans les académies de Paris (1,79), Nice (1,90), Strasbourg (1,94) et Versailles (1,95, soit 13,8 % sur l'ensemble des collèges, mais 26,9 % en ZP et 13,0 % hors ZP). Ces écarts forts sont l'indice de fortes disparités entre établissements dans les académies, mais aussi d'un choix judicieux des zones prioritaires dans ces académies, puisqu'y ont été choisis les établissements les plus prioritaires sur ce critère de résultats.

Dans certains départements, la proportion de retards de 2 ans ou plus en 6ème, en ZP, atteint des niveaux particulièrement élevés :

elle est de 29,5 % dans les ZP de la Somme ;
de 30,2 % dans celles de l'Aisne ;
de 30,4 % dans celles des Pyrénées-Orientales ;
de 33,6 % dans celles de la Martinique ;
de 35,1 % dans celles des Yvelines ;
de 39,5 % dans celles de Guyane.

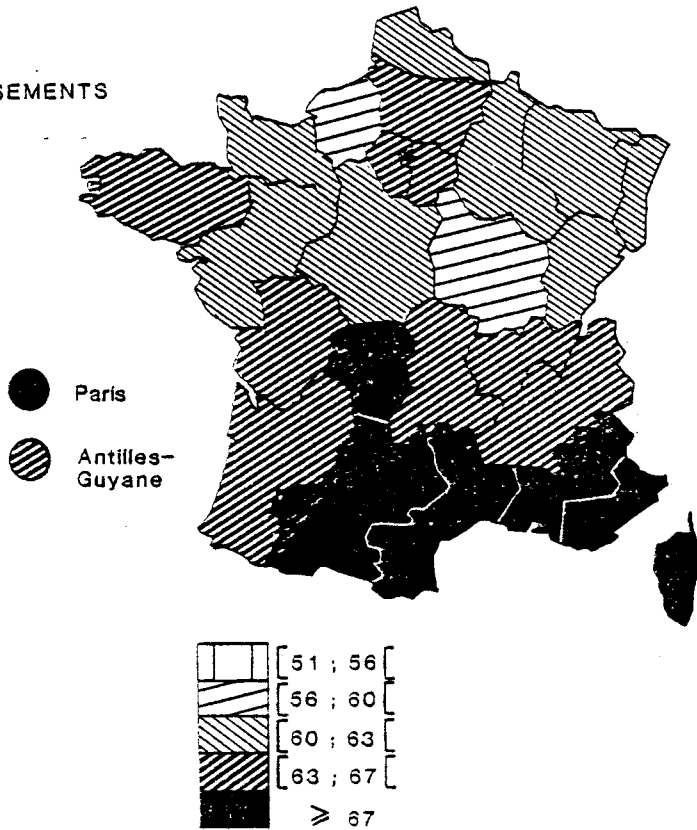
Dans certains cas, ces retards importants en ZP sont liés à la situation d'ensemble du département, qui compte une forte proportion de retardataires (Martinique, Guyane, dans une moindre mesure la Somme).

(1) Au niveau d'un sous-ensemble déterminé d'établissements, plus fin que le département, la valeur de tels taux est fortement biaisée par les échanges avec les établissements extérieurs à ce sous-ensemble. Prenons l'exemple des passages de 5ème en C.A.P. : si, dans un département, aucun L.E.P. n'appartient à une zone prioritaire, le taux de passage 5ème → C.A.P. "en ZP" sera nul ou indéterminé, ce qui ne correspond à aucune réalité. Les seules données de ce type susceptibles d'être utilisées ici sont les "propositions d'orientation" à l'issue de la 5ème et de la 3ème recensées par l'enquête "C.I.O." de la division de l'information et de l'orientation de la direction des collèges. Ces données seront adressées aux S.S.R.

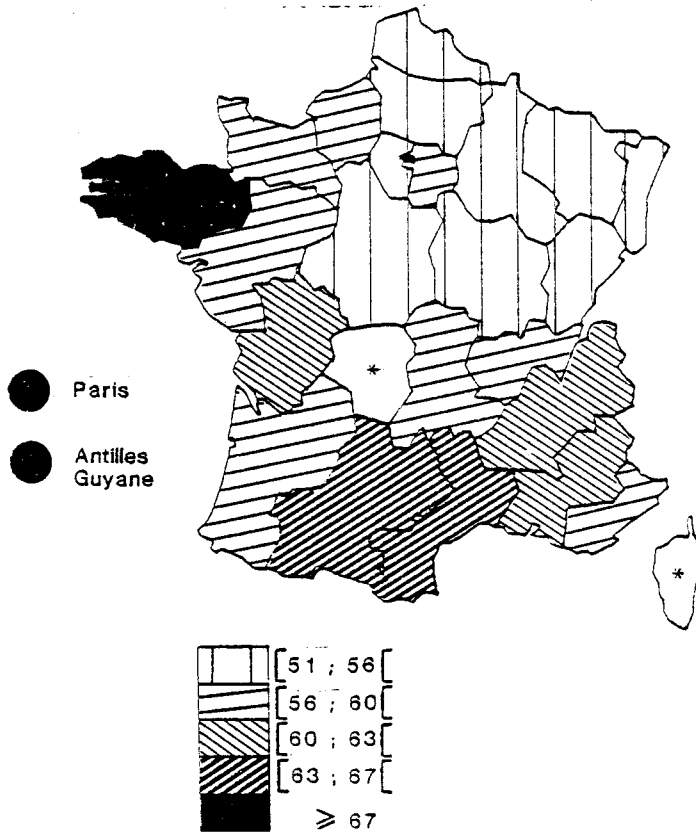
(2) Cf. notes SEIS/4 n°s J 070, J 074 (1981) et note SIGES/4 n° J 134 (1982).

CARTES 8A-8B .NOMBRE D'ELEVES DE 4e ET 3e POUR 100 ELEVES DE 6e-5e
1982-1983 SECOND DEGRE PUBLIC

ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS



ETABLISSEMENTS EN ZP



* Pas de ZP dans les académies de Corse et de Limoges

Dans d'autres cas, ils résultent d'un choix qui s'est porté prioritairement sur les collèges ayant le plus de retardataires (choix raisonné - et qu'on peut considérer comme judicieux) : c'est le cas dans les Yvelines (où la proportion globale de retardataires en 6ème n'est que de 14,6 %), les Pyrénées-Orientales et l'Aisne.

II-3-2 - Le poids des C.P.P.N.-C.P.A. par rapport au cycle d'observation (tableau 9)

Le nombre d'élèves de C.P.P.N.-C.P.A. pour 100 élèves de 6ème-5ème est sensiblement supérieur en ZP :

- 13,5 contre 10,3 dans l'ensemble, en France métropolitaine ;
- 13,7 contre 11,1 dans l'ensemble, au niveau France métropolitaine + D.O.M.

Cette différence s'observe dans toutes les académies, sauf celles d'Amiens, Orléans, Poitiers et Strasbourg.

Elle se traduit aussi par le fait que la proportion d'élèves de C.P.P.N.-C.P.A. qui se trouvent en ZP est de 13,9 % (au niveau France métropolitaine), alors qu'elle est de 10,5 % pour l'ensemble du premier cycle.

Cela peut tenir à deux facteurs :

. plus de difficultés scolaires en ZP (on l'a vu, par exemple : nettement plus de retards en 6ème), donc une orientation plus forte vers les C.P.P.N.-C.P.A.

. priorité au classement en ZP des collèges (ou L.E.P.) ayant des classes de C.P.P.N.-C.P.A. (effet de "structure").

Cet indicateur est en effet la résultante de deux facteurs distincts :

. l'orientation scolaire vers les C.P.P.N.-C.P.A. (résultats scolaires).

. l'existence de ces classes et le choix, pour les ZP, des collèges (ou des L.E.P.) ayant des C.P.P.N.-C.P.A. (capacités d'accueil et politique suivie en matière de ZP).

II-3-3 - Le rapport des effectifs de 4ème-3ème à ceux de 6ème-5ème (tableau 9)

Le nombre d'élèves de 4ème ou 3ème pour 100 élèves de 6ème ou 5ème est un indicateur du poids du cycle d'orientation par rapport au cycle d'observation, c'est-à-dire, en "négatif", de l'importance de "l'éviction", à l'issue de la 6ème, de la 5ème ou de la 4ème (i.e. avant la fin du premier cycle), vers des filières courtes (C.P.P.N.-C.P.A., C.A.P. en 3 ans, C.E.P.) (1) ou vers l'apprentissage.

(1) Cet indicateur peut, bien sûr, être biaisé par la variation (dans le temps et dans l'espace) des redoublements, et par d'éventuelles variations dans les effectifs de générations successives (toutefois ce dernier facteur n'est pas un biais pour les comparaisons inter-académiques ou entre ZP et ensemble). Il a été néanmoins choisi pour les raisons explicitées plus haut.

Il apparaît très clairement :

- que, sur l'ensemble des établissements, cette "éviction" est plus faible dans la moitié Sud de la France, ainsi qu'en région parisienne et dans l'académie de Rennes ;

- que ceci reste en partie vrai en ce qui concerne les ZP : "l'éviction" y est plus faible dans les académies de Montpellier, Toulouse, Aix-Marseille, Grenoble, Poitiers, ainsi que celles de Paris et Rennes ;

- que cette "éviction" (qu'on peut considérer comme un signe de difficultés scolaires en cycle d'observation) est plus forte en ZP que sur l'ensemble des établissements, dans toutes les académies, sauf celles de Rennes (en fait uniquement en raison de la situation dans le Finistère, où l'éviction est nettement plus faible en ZP) et des Antilles-Guyane (où curieusement "l'éviction" est plutôt faible dans l'ensemble, et très faible en ZP ; peut-être y a-t-il là un effet démographique, avec des générations d'effectifs plus faibles en 6ème-5ème). Au niveau national (France sans T.O.M.), on compte ainsi en ZP 58,3 élèves de 4ème-3ème pour 100 élèves de 6ème-5ème, et sur l'ensemble 64,6 pour 100 élèves de 6ème-5ème.

L'écart entre ZP et ensemble, quant à la poursuite du cursus en cycle d'orientation, est une donnée particulièrement stable : le rapport ZP/ensemble est compris entre 0,87 et 0,93 dans la plupart des académies.

Toutefois cet écart est particulièrement fort dans les académies de Strasbourg (rapport de 0,83), Nice (0,80) et Versailles (0,80).

On remarque que ce sont les mêmes académies qui présentent les écarts les plus forts entre ZP et ensemble quant aux retards en 6ème (cf. II-6-1) : on retrouve là confirmation de la corrélation entre ces deux variables, et/ou de la cohérence du choix des ZP dans ces académies. Inversement l'écart ZP/ensemble est plus faible dans l'académie de Poitiers (rapport de 0,97) et négligeable dans celle de Rouen (rapport de 1,00).

Or les écarts entre ZP et ensemble étaient déjà faibles dans ces deux académies sur d'autres indicateurs : retards en 6ème, P.A.E., dans une moindre mesure retards dans l'élémentaire. On peut tenter d'y apporter une explication :

. dans l'académie de Poitiers, l'écart entre ZP et ensemble est par contre relativement élevé en ce qui concerne le nombre moyen d'élèves par classe dans l'élémentaire (classes plus chargées en ZP), et surtout exceptionnellement fort en ce qui concerne la proportion d'élèves étrangers dans le premier degré (2,8 % sur l'ensemble de l'académie ; 17,0 % en ZP, soit 6,2 fois plus).

Il semble donc que dans cette académie le critère de loin le plus déterminant retenu pour le choix des ZP ait été la proportion d'élèves étrangers (elle-même corrélée avec le taux d'encadrement).

. en ce qui concerne l'académie de Rouen, il peut y avoir un effet de structure : le pourcentage d'élèves de premier cycle (comme d'ailleurs de second cycle court ou long) se trouvant en ZP y est nettement plus élevé que la moyenne (27,3 %, contre 10,3 % en France métropolitaine). Les actions ZP y sont donc moins concentrées sur un petit nombre de collèges jugés particulièrement prioritaires, et davantage "saupoudrées" ou équivalées réparties sur un assez grand nombre de collèges, d'où des collèges ZP moins "atypiques" en ce qui concerne les cursus en premier cycle.

Il apparaît donc que sur cet ensemble de trois indicateurs relatifs aux cursus dans le premier et le second degré (et particulièrement sur les retards en 6ème et le rapport 4ème-3ème/6ème-5ème), ainsi que sur l'indicateur de retard dans l'élémentaire, la situation est, dans la quasi-totalité des académies, assez nettement plus mauvaise en ZP que sur l'ensemble de l'académie, avec de plus des disparités inter-académiques en ZP assez semblables aux disparités inter-académiques globales (comme le montrent les cartes 6A-6B, 7A-7B, 8A-8B). Il sera donc particulièrement intéressant de suivre l'évolution de ces indicateurs de résultats dans les ZP, et notamment l'évolution des écarts entre ZP et "ensemble de l'académie ou du département".

II-3-4 - Les retards en 3ème (tableau 10)

La proportion d'élèves en retard de 2 ans ou plus en 3ème est supérieure en ZP :

. au niveau national : en France métropolitaine, elle est de 12,1 % en ZP contre 8,8 % sur l'ensemble ; en "France métropolitaine + D.O.M.", ces proportions sont, respectivement, de 12,4 % et 9,4 %.

. dans toutes les académies, sauf celle de Caen (10,0 % en ZP ; 10,9 % dans l'académie).

L'écart entre ZP et ensemble est particulièrement fort dans les académies de Nantes (13,4 % en ZP ; 7,8 % sur l'ensemble),
Versailles (14,7 % et 8,3 %),
Paris (14,2 % et 7,8 %),
Strasbourg (14,3 % et 5,0 %).

Ce sont ces mêmes académies (avec celle de Nice) qui présentaient aussi les écarts "ZP/ensemble" les plus forts sur les retards en 6ème. Il semble donc que dans les académies de Nantes, Versailles, Paris et Strasbourg, le classement en ZP ait concerné prioritairement les collèges à taux de retardataires particulièrement élevés en 6ème ET en 3ème. Ceci correspond à un choix précis, car ce ne sont pas nécessairement, aux deux niveaux, les mêmes collèges qui sont en cause (1).

Toutefois il n'y a pas au niveau académique, indépendance totale entre ces deux variables.

On note ainsi que trois des six académies ayant le plus faible taux de retards en 3ème (Paris, Strasbourg et Bordeaux) figurent parmi les cinq académies ayant le moins de retardataires en 6ème. Inversement, quatre des cinq académies ayant le plus fort taux de retards en 3ème sont les quatre académies ayant le plus de retardataires en 6ème (Amiens, Caen, Reims, Antilles-Guyane).

(Mais on n'observe pas, entre ces deux pôles, de similitude particulière entre les classements des académies selon ces deux variables de retard).

(1) Une étude antérieure ("les disparités entre collèges publics - essai de caractérisation des collèges selon le cursus scolaire des élèves", in "Education et Formations" n° 6, 1984) a déjà montré l'absence de corrélation significative, sur les collèges de six académies, entre retards en 6ème et retards en 3ème. L'orientation vers les L.E.P. et les C.P.P.N. en fin de 6ème, 5ème et 4ème explique cette absence de corrélation.

II-4 - Les enseignants et les actions pédagogiques

II-4-1 - Les enseignants dans les ZP (tableau 11)

La population enseignante dans les ZP se caractérise par une proportion relativement élevée de Maîtres-auxiliaires et d'enseignants titulaires jeunes.

Cette situation s'explique facilement : les collèges de Z.E.P. sont des établissements peu demandés par les enseignants, d'où un nombre assez important de postes vacants occupés par des auxiliaires et une sur-représentation des jeunes enseignants qui, ayant peu de points au barème de mutation, ne peuvent accéder aux établissements de leur choix.

FRANCE SANS T.O.M.

1982 - 1983

	REPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR GRADE (EN %)						PROPORTION DES ENSEIGNANTS DE - DE 35 ANS	
	AGREGES	CERTIFIES	ADJ. ENSEIGNEMENT	P.E.G.C.	M.A.	TOTAL	PARMI LES CERTIFIES	PARMI LES P.E.G.C.
Collèges de Z.E.P. . .	3,2	32,2	5,9	46,4	12,3	100	41,3	31,0
Tous collèges .	2,9	33,1	5,3	48,3	9,9	100	36,5	28,6

Toutefois, cette affirmation doit être très fortement nuancée par l'examen des résultats académiques et départementaux :

- le taux d'auxiliariat et la proportion des jeunes enseignants sont beaucoup moins élevés dans la plupart des établissements en ZP des académies du Sud et, surtout, de l'Ouest que dans les établissements hors ZP des académies du Nord. Par exemple, le taux d'auxiliariat dans les collèges de ZP est de : 3,3 % à Poitiers, 4,8 % à Nantes, 6,6 % à Montpellier, 6,8 % à Toulouse, alors que le taux moyen d'auxiliariat dans les collèges est de 15,3 % à Amiens, 14,4 % à Rouen, 12,6 % à Reims, 12,4 % à Créteil ;

- suivant l'académie ou le département, les disparités entre collèges de ZP et collèges hors ZP varient énormément :

. Elles sont très fortes dans la banlieue parisienne, dans les départements très urbanisés du quart Sud-Est de la France (région Rhône-Alpes, Bouches-du-Rhône) et dans quelques départements du Nord (Pas-de-Calais), c'est-à-dire dans des zones où la proportion de jeunes étrangers est particulièrement élevée ;

. Elles sont faibles et peuvent même être de sens inverse à la moyenne nationale dans des académies de l'Ouest (Poitiers, Nantes, Caen), à Amiens ou à Strasbourg.

En conclusion, le choix d'un enseignant pour un établissement est d'abord déterminé par la situation géographique de l'établissement plus que par son appartenance ou non à une ZP. Toutefois, il est certain que les enseignants sont très réticents à aller dans les collèges de ZP situés dans les grandes agglomérations à forte proportion de population étrangère.

II-4-2 - Les P.A.E. en ZP (tableaux 6 et 7)

Il y a davantage de P.A.E. (projets d'actions éducatives) dans les ZP que dans les établissements du second degré hors ZP :

. au niveau national, le nombre de projets aidés pour 1 000 élèves est de 3,1 en ZP, de 2,1 hors ZP, soit un rapport ZP/hors ZP de 1,5 (il y a 1,5 fois plus de P.A.E. pour 100 élèves en ZP qu'hors ZP).

. ceci s'observe dans toutes les académies comportant des ZP sauf celle de Reims : le rapport ZP/hors ZP varie de 1,2 (Rouen, Poitiers) à 2,1 (Antilles-Guyane, Rennes), 2,2 (Orléans-Tours) et 2,3 (Paris).

. de plus, les projets d'actions éducatives réalisés en ZP sont non seulement, en proportion, plus nombreux mais encore de plus grande ampleur : l'écart entre les subventions accordées pour 100 élèves en ZP et hors ZP est encore supérieur à l'écart observé sur le nombre de projets : ces subventions sont 2 fois plus élevées en ZP (1 396 F pour 100 élèves contre 701 F pour 100 élèves hors ZP). Cet écart en faveur des ZP s'observe dans toutes les académies (y compris celle de Reims). Il varie (toujours en terme de rapport "ZP/hors ZP") de 1,3 (Reims) à 2,8 (Créteil), 3,0 (Paris) et 3,6 (Nantes).

Ces résultats, positifs, montrent que dès l'année scolaire 1982-1983 le classement de collèges en ZP s'est accompagné d'actions pédagogiques, dans ces collèges, par l'intermédiaire des P.A.E.

x

x

x

Ces résultats partiels sur l'état des zones prioritaires en 1982-1983, issus des fichiers d'enquêtes disponibles au S.PRE.S.E., complétés de données concernant les moyens alloués aux établissements (établies par la D.O.A.G.) et les propositions d'orientation en fin de 5ème et 3ème (données fournies par la division de l'information et de l'orientation), figureront sur des "fiches d'évaluation" adressées aux rectorats.

Leur intérêt est double :

- en ce qui concerne les "politiques" suivies par les rectorats dans la détermination des ZP, ils font apparaître que certains critères (retards en 6ème et dans l'élémentaire, proportion d'élèves étrangers, orientation en fin de 5ème) ont été beaucoup plus retenus que d'autres (nombre moyen d'élèves par classe) dans la plupart des académies (on note des exceptions, comme Poitiers). Ils montrent par ailleurs que certaines académies (Strasbourg, Nice, Versailles, ...) ont concentré leur effort sur un petit nombre de zones présentant des caractéristiques "extrêmes", tandis que d'autres (Rouen, ...) ont réparti leur action sur un plus grand nombre d'établissements.

Toutefois le but n'est pas ici de décrire dans le détail la politique suivie en la matière par chaque académie car :

. d'une part, cela est de leur ressort ;

. d'autre part, on ne dispose pas ici de tous les éléments pour le faire (ainsi, d'autres indicateurs, notamment exogènes au système éducatif, ont pu être pris en compte par les rectorats).

- Ils fournissent une photographie des zones prioritaires "en début de course", mesurant ainsi les écarts très nets entre ZP et ensemble sur le plan des retards (dans l'élémentaire, en 6ème et en 3ème), de l'orientation au cours du premier cycle, du poids des classes d'adaptation, d'initiation, d'enseignement spécial et des C.P.P.N.-C.P.A. (mais ce dernier élément est également fonction, on l'a vu, de la politique suivie lors du choix des établissements classés en ZP, et pas seulement de décisions d'orientation) et sur le plan des demandes d'affectation des enseignants (en ce qui concerne certaines grandes agglomérations). Ils montrent enfin, sur l'année scolaire 1982-1983, les premiers éléments d'une action pédagogique déjà engagée par le biais des P.A.E., plus nombreux et de coût plus important en ZP qu'ailleurs.

Cette photographie de la situation de départ (y compris en termes d'écarts entre ZP et ensemble) doit permettre de suivre l'évolution de ces différentes données au fur et à mesure de la réalisation des projets "zones prioritaires" dans ces établissements.

x

x

x

ANNEXE : TABLEAUX 1 à 11

RESULTATS PAR DEPARTEMENTS ET ACADEMIES

NOMBRE DE ZONES PRIORITAIRES - 1982-1983

TABEAU 1

AIX	44	NANCY	21
AMIENS	11	NANTES	6
BESANÇON	18	NICE	7
BORDEAUX	13	ORLEANS	7
CAEN	6	PARIS	6
CLERMONT	11	POITIERS	9
CORSE	-	REIMS	10
CRETEIL	17	RENNES	9
DIJON	19	ROUEN	18
GRENOBLE	17	STRASBOURG	6
LILLE	37	TOULOUSE	14
LIMOGES	-	VERSAILLES	12
LYON	21	TOTAL FRANCE METROPOLITAINE	355
MONTPELLIER	16	ANTILLES-GUYANE	7
		TOTAL FRANCE SANS T.O.M.	362

1ER DEGRE: ECOLES ET ELEVES EN ZEP - RETARDS DANS L'ELEMENTAIRE

ECOLES	ECOLES EN ZEP	ELEVES	ELEVES EN ZEP	RETARDS 2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS	11 ANS	12 ANS
ALPES DE HTE PR	224	45	20.1	11976	2158	18,02	15,2	18,11	12,5	1,19				
HAUTES ALPES	249	53	21,3	11271	2072	18,30	7,0	12,5	4,5	1,40				
BOUCHES DU RHON	1210	200	16,4	189693	34991	18,45	24,1	42,5	1,93					
VAUCLUSE	383	57	14,9	48337	9398	19,44	20,5	37,0	1,60					
AIX-MARSEILLE.	2074	355	17,1	261277	48619	18,61	22,3	41,8	1,88					
AIN	89	2	2,2	68550	2610	3,81	20,6	27,8	1,35					
AIN-BOISSE	1013	29	2,9	89352	4442	4,97	21,8	31,8	1,46					
SAONE	906	24	2,6	66332	3879	5,85	20,8	43,3	2,08					
ARIENS.	2770	84	3,0	224234	10901	4,87	21,1	34,9	1,65					
DOUBES	779	35	4,5	61326	6370	10,39	18,4	41,3	2,39					
JURA	558	52	9,3	28423	4147	14,59	22,9	30,3	1,32					
HAUTE-SAONE	513	5	1,0	2846	995	3,50	21,1	32,7	1,55					
TERRITOIRE-DE-D	178	25	14,0	15522	4235	27,28	22,0	34,2	1,56					
BESANCON.	2028	117	5,8	133987	15744	11,78	29,4	31,0	1,91					
CROIX-ROUGE	564	37	6,6	35420	2671	7,54	17,7	27,7	1,56					
GIRONDE	1013	122	12,0	122499	4029	3,29	17,8	23,2	1,49					
LANDES	415	10	2,4	29666	723	2,44	15,8	31,4	2,39					
LOT-ET-GARONNE	411	9	2,2	29358	1459	4,94	12,0	21,1	1,65					
PYRENEES ATLANT	748	8	0,8	50283	1353	2,65	7,8	49,7	6,50					
BORDEAUX.	3153	189	5,8	267226	40207	1,56	14,1	25,4	1,81					
CALVADOS	800	18	2,2	72485	3472	4,79	31,2	45,3	1,37					
MANCHE	703	18	2,6	50741	1954	3,85	22,0	37,3	1,70					
ORNE	463	27	5,8	32108	2250	7,01	25,5	38,5	1,51					
CAEN.	1969	63	3,2	153328	1879	4,94	27,9	41,4	1,98					
ALLIER	506	43	8,5	36864	4217	11,44	19,3	25,8	1,36					
CANTAL	374	4	1,1	15084	359	2,18	9,4	12,7	1,35					

TABLEAU 2 (suite)

ZEP82-1ER DEGRE

1ER DEGRE: ECOLES ET ELEVES EN ZEP - RETARDS DANS L'ELEMENTAIRE

	ECOLES	ECOLES EN ZEP	%	ELEVES	ELEVES EN ZEP	%	RETARDS 2 ANS	REI. 2 ANS ZEP	RAPP. REI. ZP/REI. TOT
HAUTE-LOIRE	376	51	13,6	15189	1041	6,85	14,2	11,6	0,82
PUY-DE-DOME	709	13	1,8	61604	2251	3,65	19,3	32,4	1,68
CLERMONT-FERRAND	1965	111	5,6	128738	7868	6,11	17,6	24,8	1,40
CORSE DU SUD	143	0	0,0	11186	0	0,00	14,7	0,0	0,00
HAUTE CORSE	220	0	0,0	12985	0	0,00	15,9	0,0	0,00
CORSE.	363	0	0,0	24171	0	0,00	15,4	0,0	0,00
SEINE-ET-MARNE	1031	52	5,0	124052	10202	8,22	18,6	33,1	1,78
SEINE-ST-DENIS	778	53	6,8	171291	12426	7,25	18,0	28,2	1,57
VAL-DE-MARNE	636	60	9,4	137923	13579	9,85	11,7	23,3	1,99
CRETEIL	2445	165	6,7	433266	36207	8,34	16,2	27,8	1,71
COTE D'OR	736	69	9,4	55282	5955	10,77	15,2	29,6	1,95
NIEVRE	363	71	19,6	24363	3180	13,05	23,8	33,4	1,41
SAONE-ET-LOIRE	805	54	6,7	63687	7124	11,19	14,1	31,9	2,26
YONNE	511	24	4,7	34966	3439	9,84	17,1	27,9	1,64
DIJON.	2415	218	9,0	178298	19698	11,05	16,4	30,8	1,88
ARDECHE	464	14	3,0	23052	1655	7,18	13,0	21,7	1,67
DROME	535	29	5,4	44091	4827	10,95	17,2	38,7	2,26
ISERE	1193	48	3,8	110021	6128	5,57	12,4	25,0	2,03
SAVOIE	532	13	2,4	35838	2334	6,51	8,7	26,8	3,06
HAUTE-SAVOIE	659	4	0,6	52834	640	1,25	15,8	31,3	1,98
GRENOBLE.	3383	105	3,1	265836	15604	5,87	13,4	29,3	2,18
NORD	2126	191	9,0	313287	33840	10,80	25,1	37,7	1,50
PAS-DE-CALAIS	1737	29	1,7	181668	3894	2,14	22,1	34,0	1,54
LILLE.	3863	220	5,7	494955	37734	7,62	24,0	37,2	1,55
CORREZE	371	0	0,0	23362	0	0,00	15,5	0,0	0,00
CREUSE	257	0	0,0	11929	0	0,00	12,8	0,0	0,00

TAB. 2. (suite)

ZEP 02-1ER DEGRE

1ER DEGRE: ECOLES ET ELEVES EN ZEP. RETARDS DANS L'ELEMENTAIRE

	ECOLES	ECOLES EN ZEP	%	ELEVES	ELEVES EN ZEP	%	RETARDS 2 ANS	RET. 2 ANS ZEP	RAPP. RET. ZP/RET. TCT
HAUTE-VIENNE	379	0	0,0	34232	0	0,00	16,0	0,0	0,00
LIMOGES,	1007	0	0,0	69523	0	0,00	15,2	0,0	0,00
AIN	565	45	7,9	48808	6747	13,82	15,2	28,9	1,90
ALLIER	776	36	4,6	78866	5209	6,60	10,7	15,7	1,47
ARDECHE	1163	135	11,6	159483	22092	13,85	16,0	25,8	1,62
LYON,	2508	216	8,6	287157	34040	11,86	14,4	25,0	1,75
AUDE	443	25	5,6	27742	3140	11,32	19,4	28,4	1,46
GARD	642	54	8,4	55759	6467	11,60	20,9	33,5	1,60
HERAULT	644	38	5,9	73313	5485	7,48	23,5	34,8	1,48
LOZERE	224	0	0,0	5314	0	0,00	16,4	0,0	0,00
PYRENEES-ORIENT	345	19	5,5	34074	2430	7,13	23,2	69,5	2,99
MONTPELLIER,	2294	136	5,9	196202	17522	8,93	22,0	36,8	1,67
MEURTHE-ET-MOSEL	895	34	3,8	85358	5080	5,95	14,6	19,7	1,35
MEUSE	414	9	2,2	24369	1317	5,40	16,5	18,9	1,14
MOSELLE	1654	142	8,6	124857	20238	16,21	15,9	26,1	1,64
VOSGES	723	26	3,6	46536	2907	6,25	12,9	15,7	1,22
NANCY-METZ.	3686	211	5,7	281120	29542	10,51	15,1	23,6	1,57
LOIRE-ATLANTIQUE	620	17	2,7	85862	2846	3,31	11,3	20,1	1,78
MAINE-ET-LOIRE	598	0	0,0	62825	0	0,00	18,9	0,0	0,00
MAYENNE	313	10	3,2	24791	562	2,27	16,1	9,8	0,61
SARTHE	588	12	2,0	58790	2023	3,44	17,2	16,3	0,95
VENDEE	361	0	0,0	28874	0	0,00	11,0	0,0	0,00
NANTES.	2480	39	1,6	261142	5431	2,08	14,8	17,2	1,16
ALPES-MARITIMES	531	29	5,5	74255	4818	6,49	14,5	24,7	1,70
VAR	495	21	4,2	72404	5186	7,16	15,0	23,6	1,57
NICE,	1026	50	4,9	146659	10004	6,82	14,8	24,1	1,64

TABLEAU 2 (SUITE)

ZEP82-1ER DEGRE

1ER DEGRE: ECOLES ET ELEVES EN ZEP - RETARDS DANS L'ELEMENTAIRE -

	ECOLES	ECOLES EN ZEP	%	ELEVES	ELEVES EN ZEP	%	RETARDS 2 ANS	RET. 2 ANS ZEP	RAPP. RET. ZEP/RET. TOT
CHER	418	0	0,0	33205	0	0,00	14,0	0,0	0,00
EURE-ET-LOIR	494	67	13,6	45126	9000	19,94	17,7	35,6	2,01
INDRE	339	0	0,0	24748	0	0,00	20,4	0,0	0,00
INDRE-ET-LOIRE	529	0	0,0	56297	0	0,00	14,6	0,0	0,00
LOIR-ET-CHER	399	0	0,0	32968	0	0,00	15,1	0,0	0,00
LOIRET	548	20	3,6	64169	4109	6,40	19,6	30,7	1,57
ORLEANS-TOURS	2727	87	3,2	256513	13109	5,11	16,9	34,0	2,01
PARIS	612	110	18,0	147957	28097	18,99	19,2	33,9	1,77
PARIS	612	110	18,0	147957	28097	18,99	19,2	33,9	1,77
CHARENTE	477	12	2,5	36380	1060	5,11	16,3	24,2	1,49
CHARENTE-MARITIME	706	26	3,7	55564	3825	6,88	15,0	17,9	1,19
DEUX-SEVRES	492	10	2,0	33669	1612	4,79	10,4	25,6	2,45
VIENNE	459	17	3,7	39506	2614	6,62	15,3	23,4	1,53
POISSY	2134	65	3,0	165127	9911	6,00	14,5	21,7	1,50
ARDENNES	550	10	1,8	41026	2045	4,98	26,8	50,9	2,20
AUDE	523	27	5,2	33503	3012	8,99	23,6	36,2	1,53
MARNE	751	60	8,0	69353	6456	9,31	20,6	33,1	1,61
HAUTE-MARNE	457	29	6,3	26663	4452	16,70	20,0	26,4	1,32
REIMS	2281	126	5,5	170545	15965	9,36	22,6	34,8	1,54
CEVRES-DU-NORD	548	113	20,6	48287	7571	15,68	13,6	12,6	0,93
FINISTERE	619	36	5,8	65794	3442	5,23	9,6	27,7	2,89
ILLE-ET-VILAINE	514	16	3,1	64354	1853	2,88	12,1	24,6	2,02
MORBHAN	429	43	10,0	41232	2925	7,09	10,2	23,7	2,32
RENNES	2110	208	9,9	219667	15791	7,19	11,4	19,1	1,68
EURE	795	61	7,7	57989	6475	11,17	23,2	32,5	1,40
SEINE-MARITIME	1317	95	7,2	145804	10593	12,75	19,2	28,2	1,47

TABLEAU 3 (SUITE)

ZEP02-1ER DEGRE

1ER DEGRE: ECOLES ET ELEVES EN ZEP - RETARDS DANS L'ELEMENTAIRE

	ECOLES	ECOLES EN ZEP	%	ELEVES	ELEVES EN ZEP	%	%RETARDS 2 ANS	%RET. 2 ANS ZEP	RAPP. RET. ZP/RET. TOT
ROUEN.	2112	156	7,4	203793	25068	12,30	20,4	29,2	1,43
BAS-RHIN	1064	27	2,5	105165	6334	7,92	14,6	34,6	2,37
HAUT-RHIN	847	16	1,9	74009	3035	4,10	14,8	24,8	1,67
STRASBOURG.	1911	43	2,3	179174	11369	6,35	14,7	32,4	2,21
ARIEGE	297	27	9,1	12390	1695	13,68	12,9	17,9	1,35
AVEYRON	487	12	2,5	21515	267	1,24	6,4	7,1	1,12
HAUTE-GARONNE	872	55	6,3	83523	5886	7,05	10,9	22,8	2,09
GERS	369	40	10,8	14423	1325	9,19	6,9	24,9	3,63
LOT	341	40	11,7	14232	1378	9,68	8,0	12,8	1,59
HAUTES-PYRENEES	433	27	6,2	20054	1564	7,80	11,1	19,2	1,73
TARN	531	189	35,6	31117	13115	42,15	8,9	10,0	1,13
TARN-ET-GARONNE	287	44	15,3	18995	1909	10,05	14,1	19,4	1,48
TOULOUSE.	3617	434	12,0	216249	27139	12,55	10,0	15,3	1,53
YVELINES	1021	53	5,2	160963	11391	7,08	18,6	52,3	2,81
ESSONNE	879	34	3,9	128771	6472	5,03	12,7	25,0	1,98
HAUTS-DE-SEINE	562	17	3,0	137545	3777	2,75	14,7	29,2	1,93
VAL-D OISE	805	49	6,1	127667	10257	8,03	14,8	30,4	2,05
VERSAILLES.	3267	153	4,7	554946	31897	5,75	15,4	35,7	2,32
FRANCE METROPOL	60201	3656	6,1	5922790	495104	8,36	17,3	30,5	1,76
GUADELOUPE	284	23	8,1	62309	4209	6,76	44,9	58,1	1,29
MARTINIQUE	283	39	13,8	57132	5618	9,83	42,7	49,7	1,16
GUYANE	44	12	10,7	12379	3267	26,39	57,1	51,2	0,90
ANTILLES-GUYANE	631	74	11,7	131820	13094	9,93	44,8	52,7	1,17
LA REUNION	472	0	0,0	108510	0	0,00	58,9	0,0	0,00
LA REUNION	472	0	0,0	108510	0	0,00	58,9	0,0	0,00
ST PIERRE ET MI	3	0	0,0	298	0	0,00	29,9	0,0	0,00
ST PIERRE ET MI	3	0	0,0	298	0	0,00	29,9	0,0	0,00
D.O.M.	1106	74	6,7	240628	13094	5,44	51,0	52,7	1,03

TABLEAU 2 (Fin)

ZEP82-1ER DEGRE

1ER DEGRE: ECOLES ET ELEVES EN ZEP - RETARDS DANS L'ELEMENTAIRE.

	ECOLES	ECOLES EN ZEP	%	ELEVES	ELEVES EN ZEP	%	% RETARDS 2 ANS	% RET. 2 ANS ZEP	RAPP. RET. ZP/RET. TCI
FRANCE SANS T.O.	61307	3730	6,1	6163418	508278	8,25	18,8	31,2	1,66
MAYOTTE	28	0	0,0	7646	0	0,00	173,7	0,0	0,00
NOUVELLE CALEDONIE	178	0	0,0	22569	0	0,00	75,1	0,0	0,00
POLYNESIE FRANCAISE	190	0	0,0	29022	0	0,00	57,9	0,0	0,00
T.O.M.	396	0	0,0	59237	0	0,00	81,9	0,0	0,00
T.O.M.	396	0	0,0	59237	0	0,00	81,9	0,0	0,00
T.O.M.	396	0	0,0	59237	0	0,00	81,9	0,0	0,00
D.E.F.A.	55	0	0,0	8582	0	0,00	7,3	0,0	0,00
D.E.F.A.	55	0	0,0	8582	0	0,00	7,3	0,0	0,00
ITALIE	1	0	0,0	36	0	0,00	0,0	0,0	0,00
ANDORRE	15	0	0,0	2283	0	0,00	17,2	0,0	0,00
SUISSE	3	0	0,0	155	0	0,00	0,0	0,0	0,00
ETRANGER (SAUF SUISS)	19	0	0,0	2474	0	0,00	15,1	0,0	0,00
ETRANGER,	74	0	0,0	11056	0	0,00	9,1	0,0	0,00
ETRANGER,	74	0	0,0	11056	0	0,00	9,1	0,0	0,00
TOTAL	61777	3730	6,0	6233711	508278	8,15	19,4	31,2	1,61

21

Tableau 2 bis

ZEPB2-1ER DEGRE

1ER DEGRE: RETARDS DANS L'ELEMENTAIRE (SUITE)

A3 = Proportion d'élèves en ZP parmi les élèves ayant 2 ans de retard ou plus (1)
 A7 = Proportion d'élèves hors ZP ayant 2 ans de retard ou plus (1)

	A3†	A7†
ALPES DE HTE PR†	20,49†	14,6†
HAUTES ALPES†	29,03†	6,8†
BOUCHES DU RHON†	33,21†	19,4†
VAUCLUSE†	29,76†	17,3†
AIX-MARSEILLE.†	32,15†	10,2†
AISNE†	4,16†	20,4†
OISE†	6,65†	21,3†
SCHME†	10,74†	19,6†
AMIENS.†	7,09†	20,5†
DOUBS†	20,37†	16,1†
JURA†	16,06†	21,9†
HAUTE-SAONE†	7,54†	20,5†
TERRITOIRE-DE-B†	34,84†	10,4†
BESANCON.†	18,15†	18,6†
DOUBOIS†	12,06†	16,9†
GIRONDE†	19,30†	14,4†
LANDES†	5,11†	15,2†
LOT-ET-GARONNE†	7,27†	12,4†
PYRENEES ATLANT†	13,75†	6,7†
BERDEAUX.†	14,46†	13,1†
CALVADOS†	6,26†	32,6†
MANCHE†	5,43†	21,5†
ORNE†	9,79†	24,6†
CAEN.†	6,70†	21,3†
ALLIER†	12,83†	18,6†
CANTAL†	3,52†	9,3†

SUITE	A3†	A7†
HAUTE-LOIRE†	5,43†	14,3†
PUY-DE-DOME†	4,26†	19,0†
CLERMONT-FERRAN†	7,13†	17,2†
COSE DU SUD†	0,00†	14,7†
HAUTE CORSE†	0,00†	15,9†
CORSE.†	0,00†	15,4†
SEINE-ET-MARNE†	13,98†	17,3†
SEINE-ST-DENIS†	10,99†	17,2†
VAL-DE-MARNE†	20,28†	10,4†
CRETEIL.†	14,12†	15,2†
COTE D OR†	18,79†	13,6†
NIÈVRE†	17,40†	22,4†
SAONE-ET-LOIRE†	21,03†	12,3†
YONNE†	13,51†	16,1†
DIJON.†	18,13†	14,8†
ARDÈCHE†	17,52†	12,2†
DROME†	23,08†	14,7†
ISÈRE†	10,26†	11,7†
SAVOIE†	17,10†	7,7†
HAUTE-SAVOIE†	2,22†	15,7†
GRENOBLE.†	11,81†	12,5†
NORD†	15,45†	23,7†
PAS-DE-CALAIS†	3,96†	21,8†
LILLE.†	11,43†	22,9†
CORREZE†	0,00†	15,5†
CREUSE†	0,00†	12,8†

SUITE	A3†	A7†
HAUTE-VIENNE†	0,00†	16,0†
IMOGES.†	0,00†	15,2†
AIN†	21,61†	13,4†
LOIRE†	8,42†	10,4†
RHONE†	22,84†	14,3†
LYON.†	19,70†	13,0†
AUDE†	18,51†	18,1†
GARD†	18,51†	19,3†
HERAULT†	8,19†	22,9†
LCZERE†	0,00†	16,4†
PYRENEES-ORIENT†	15,84†	20,6†
MONTPELLIER.†	13,56†	20,7†
MEURTHE-ET-MOSE†	7,06†	14,3†
MEUSE†	6,38†	16,4†
MESSE†	24,42†	14,1†
VOSGES†	7,54†	12,7†
NANCY-METZ.†	15,34†	14,1†
LOIRE-ATLANTIQUE†	4,51†	11,0†
MAINE-ET-LOIRE†	0,00†	18,9†
MAYENNE†	1,58†	16,2†
SARTHE†	3,02†	17,2†
VENDEE†	0,00†	11,0†
NANTES.†	2,15†	14,8†
ALPES-MARITIMES†	10,10†	13,9†
VAR†	9,84†	14,4†
NICE.†	10,01†	14,1†

(1) Voir mode de calcul page . Elèves en retard: 12 ans ou plus

Tableau 2^{bis} (suite).

ZEP82-1ER DEGRE

1ER DEGRE: RETARDS DANS L'ELEMENTAIRE (SUITE)

A3 = Proportion d'élèves en ZP parmi les élèves en retard (12ans ou plus)

A7 = Proportion d'élèves hors ZP en retard (12ans ou plus)

	A3	A7
CHER	0,00	14,0
EURE-ET-LOIR	37,63	13,6
INDRE	0,00	20,4
INDRE-ET-LOIRE	0,00	14,6
LOIR-ET-CHER	0,00	15,1
LOIRET	9,72	18,9
ORLEANS-TOURS	9,36	16,1
PARIS	32,71	15,8
PARIS.	32,71	15,8
CHARENTE	6,47	15,9
CHARENTE-MARITIME	7,55	14,0
DEUX-SEVRES	11,23	9,7
Vienne	9,23	14,0
POITIERS,	8,21	14,0
ARDENNES	9,59	25,3
AUBE	13,24	22,4
MARNE	12,63	19,5
HAUTE-MARNE	21,19	18,7
REIMS.	13,14	21,4
COTES-DU-NORD	14,49	13,7
FINISTERE	14,44	8,6
ILLE-ET-VILAINE	5,58	11,0
MORBIHAN	17,59	9,1
RENNES,	12,10	10,8
EURE	13,82	22,2
SEINE-MARITIME	18,90	17,9

SUITE	A3	A7
ROUEN.	17,23	19,2
BAS-RHIN	17,18	13,0
HAUT-RHIN	5,06	14,5
STRASBOURG,	12,17	13,7
ARIEGE	18,50	12,1
AVEYRON	1,14	6,4
HAUTE-GARONNE	13,26	10,1
GERS	29,37	5,3
LOT	16,87	7,5
HAUTES-PYRENEES	12,08	10,5
TARN	44,69	8,1
TARN-ET-GARONNE	15,85	12,4
TOULOUSE.	17,97	9,3
YVELINES	16,04	16,6
ESSONNE	10,21	12,0
HAUTS-DE-SEINE	5,82	14,2
VAL-D OISE	16,54	13,4
VERSAILLES,	12,80	14,2
FRANCE METROPOL	13,77	16,2
GUADELOUPE	0,44	44,0
MARTINIQUE	11,88	42,0
GUYANE	28,76	59,9
ANTILLES-GUYANE	11,78	43,9
LA REUNION	0,00	58,9
LA REUNION	0,00	58,9
ST PIERRE ET MI	0,00	29,9
ST PIERRE ET MI	0,00	29,9
D.O.M.	5,82	50,9

	A3	A7
FRANCE SANS T.O	12,83	17,7
MAYOTTE	0,00	173,7
NOUVELLE CALEDON	0,00	75,1
POLYNESIE FRANCAISE	0,00	57,9
T.O.M.	0,00	61,9
T.O.M.	0,00	81,9
T.O.M.	0,00	81,9
D.E.F.A.	0,00	7,3
D.E.F.A.	0,00	7,3
ITALIE	0,00	0,0
ANDORRE	0,00	17,2
SUISSE	0,00	0,0
ETRANGER (SAUF	0,00	15,1
ETRANGER,	0,00	9,1
ETRANGER,	9,00	9,1
TOTAL,	12,25	18,4

(*) Rappel: il s'agit des effectifs de 12ans ou plus (trois niveaux) rapportés aux effectifs de 2012.

	COLLEGES	COLLEGES	EN ZEP	% COLL. EN ZEP	ELEVES 1ER CYCLE	ELEVES 1ER CY ZEP	% 1ER CY ZEP	L.E.P.
ALPES DE HTE PR	16	3	18,7	6555	2086	31,8	3	
HAUTES ALPES	12	6	50,0	5765	2274	39,4	4	
BOUCHES DU RHON	124	35	28,2	82187	18863	23,0	34	
VAUCLUSE	32	0	0,0	22689	0	0,0	8	
AIX-MARSEILLE.	184	44	23,9	117196	23223	19,8	49	
AISNE	56	3	5,4	28648	1555	5,4	15	
OISE	52	4	7,7	39166	3183	8,1	12	
SOMME	49	4	8,2	29568	2934	9,9	15	
AMIENS.	157	11	7,0	97382	7672	7,9	42	
DOUBS	48	7	14,6	25560	3833	15,0	14	
JURA	30	4	13,3	12446	1770	14,2	9	
HAUTE-SAONE	25	4	16,0	13003	2770	21,3	6	
TERRITOIRE-DE-B	13	4	30,8	7423	2766	37,3	4	
BESANCON.	116	19	16,4	58432	11139	19,1	33	
DORDOGNE	39	4	10,3	17213	1472	8,6	8	
GIRONDE	91	20	22,0	54376	11162	20,5	26	
LANDES	32	1	3,1	14065	294	2,1	9	
LOT-ET-GARONNE	28	2	7,1	13464	1154	8,6	7	
PYRENEES ATLANT	48	3	6,2	23336	1531	6,6	17	
BORDEAUX.	238	30	12,6	122454	15613	12,8	67	
CALVADOS	62	3	4,8	29242	1598	5,5	12	
MANCHE	55	2	3,6	23641	766	3,2	10	
ORNE	31	2	6,5	13464	1006	7,5	8	
CAEN.	148	7	4,7	66347	3170	5,1	30	
ALLIER	39	4	10,3	17736	2020	11,4	8	
CANTAL	23	2	8,7	6823	413	6,1	5	

Tableau 3 (Suite)

INDICATEURS ZEP 82-

2ND DEGRE-DESCRIPTION DES ZONES

	L.C.P. EN ZEP	% LEP EN ZEP	ELEVES 2ND C.C. ZEP	ELEVES 2ND C.C. %EL. 2ND C.C. ZEP	LYCEES EN ZEP	LYCEES ZEP % LYCEES EN ZEP		
ALPES DE HTE PR	1	33,3	1603	681	42,5	4	0	0,0
HAUTES ALPES	1	25,0	1193	112	9,4	4	0	0,0
BOUCHES DU RHON	11	32,4	15701	4851	30,9	33	0	0,0
VAUCLUSE	0	0,0	4236	0	0,0	9	0	0,0
AIX-MARSEILLE.	13	26,5	22733	5644	24,8	50	0	0,0
AISNE	0	0,0	7520	0	0,0	10	0	0,0
NOISE	0	0,0	8406	0	0,0	9	0	0,0
SOMME	0	0,0	7639	0	0,0	8	0	0,0
AMIENS.	0	0,0	23565	0	0,0	27	0	0,0
DOUBS	2	14,3	7247	770	10,6	9	0	0,0
JURA	3	33,3	3802	921	24,2	9	0	0,0
HAUTE-SAONE	0	0,0	2882	0	0,0	4	0	0,0
TERRITOIRE-DE-B	0	0,0	1682	0	0,0	3	0	0,0
BESANCON.	5	15,2	15613	1691	10,8	25	0	0,0
DORDOGNE	0	0,0	3722	0	0,0	8	0	0,0
GIRONDE	6	23,1	11695	2720	23,3	20	0	0,0
LANDES	0	0,0	3076	65	1,7	5	0	0,0
LOT-ET-GARONNE	1	14,3	3313	349	10,5	7	1	14,3
PYRENEES ATLANT	0	0,0	7101	0	0,0	11	0	0,0
BORDEAUX.	7	10,4	29707	3134	10,5	51	1	2,0
CALVADOS	0	0,0	6126	0	0,0	14	0	0,0
MANCHE	0	0,0	4636	0	0,0	10	0	0,0
ORNE	0	0,0	3756	0	0,0	7	0	0,0
CAEN.	0	0,0	14518	0	0,0	31	0	0,0
ALLIER	1	12,5	4162	892	21,4	7	1	14,3
CANTAL	0	0,0	1539	0	0,0	4	0	0,0

Tableau 3 (Suite)

INDICATEURS ZEP 02-

2ND DEGRE-DESCRIPTION DES ZONES

	ELEVES 2ND C.L.	ELEVES 2ND C.L. ZEP	%EL. 2ND C.L. EN ZEP	ELEVES SES-CA	ELEVES SES-CA ZEP	%EL. SES-CA EN ZEP
ALPES DE HTE PR	2224	0	0,0	170	96	56,5
HAUTES ALPES	2290	0	0,0	236	83	35,2
BOUCHES DU RHON	31938	0	0,0	2286	804	35,2
VAUCLUSE	7713	0	0,0	704	435	61,8
AIX-MARSEILLE.	44165	0	0,0	3396	1418	41,8
AISNE	8272	0	0,0	2233	0	0,0
OISE	10547	0	0,0	1920	0	0,0
SOMME	8671	0	0,0	2721	0	0,0
AMIENS.	27490	0	0,0	6874	0	0,0
DOUBS	8994	0	0,0	1085	0	0,0
JURA	4993	0	0,0	343	0	0,0
HAUTE-SAONE	3093	0	0,0	497	0	0,0
TERRITOIRE-DE-B	2229	0	0,0	349	0	0,0
BESANCON.	19309	0	0,0	2274	0	0,0
DORDOGNE	4815	0	0,0	600	97	16,2
GI Ronde	16416	0	0,0	2450	466	19,0
LANDES	4053	0	0,0	307	0	0,0
LOT-ET-GARONNE	4823	407	8,4	730	104	14,2
PYRENEES ATLANT	9328	0	0,0	900	81	9,0
BORDEAUX.	39435	407	1,0	4987	748	15,0
CALVADOS	8701	0	0,0	1060	0	0,0
MANCHE	6567	0	0,0	640	0	0,0
ORNE	3996	0	0,0	695	0	0,0
CAEN.	19264	0	0,0	2395	0	0,0
ALLIER	6441	1416	22,0	649	83	12,8
CANTAL	2068	0	0,0	201	0	0,0

Tableau 3 (Suite)

INDICATEURS ZEP 82

2ND DEGRE-DESCRIPTION DES ZONES

	COLLEGES	COLLEGES EN ZEP	% COLL. EN ZEP	ELEVES 1ER CYCLE EN ZEP	ELEVES 1ER CY ZEP	% 1ER CY ZEP	L.E.P.
HAUTE-LOIRE	21	3	14,3	6480	528	8,1	5
PUY-DE-DOME	61	2	3,3	26595	1059	4,0	14
CLERMONT-FERRAND	144	11	7,6	57634	4020	7,0	32
CORSE DU SUD	12	0	0,0	5314	0	0,0	3
HAUTE CORSE	14	0	0,0	6556	0	0,0	2
CORSE.	26	0	0,0	11870	0	0,0	5
SEINE-ET-MARNE	90	7	7,8	53648	5368	10,0	21
SEINE-ST-DENIS	107	8	7,5	65733	5969	9,1	41
VAL-DE-MARNE	105	10	9,5	55986	6160	11,0	36
CRETEIL.	302	25	8,3	175367	17497	10,0	98
COTE D'OR	46	6	13,0	24422	3160	12,9	12
NIEVRE	29	6	20,7	11675	1860	15,9	8
SAONE-ET-LOIRE	53	3	5,7	30534	2027	6,6	14
YONNE	31	3	9,7	16311	1953	12,0	6
DIJON.	159	18	11,3	82942	9000	10,9	40
ARDECHE	25	4	16,0	10386	1005	9,7	7
DROME	30	6	15,0	19246	2020	14,7	10
ISERE	82	8	9,8	49618	4909	10,1	20
SAVOIE	37	1	2,7	16630	728	4,4	10
HAUTE-SAVOIE	41	1	2,4	23861	650	2,7	9
GRENOBLE.	223	20	9,0	119741	10192	8,5	56
NORD	197	33	16,8	116761	19044	16,3	69
PAS-DE-CALAIS	123	13	10,6	73797	6907	9,4	49
LILLE.	320	46	14,4	190558	25951	13,6	118
CORREZE	26	0	0,0	10708	0	0,0	7
CREUSE	19	0	0,0	6271	0	0,0	4

Tableau 3 (Suite)

INDICATEURS ZEP 02-

2ND DEGRE-DESCRIPTION DES ZONES

	† L.E.P. EN ZEP †	† % LEP EN ZEP †	† ELEVES 2ND C.C. †	† ELEVES 2ND C.C. ZEP †	† % EL. 2ND C.C. ZEP †	† LYCEES †	† LYCEES ZEP †	† % LYCEES EN ZEP †
† HAUTE-LOIRE †	0†	0,0†	1523†	0†	0,0	3†	0†	0,0†
† PUY-DE-DOME †	1†	7,1†	6668†	299†	4,5	12†	0†	0,0†
† CLERMONT-FERRAN †	2†	6,2†	13892†	1191†	8,6	26†	1†	3,8†
† CORSE DU SUD †	0†	0,0†	1179†	0†	0,0	3†	0†	0,0†
† HAUTE CORSE †	0†	0,0†	1112†	0†	0,0	3†	0†	0,0†
† CORSE. †	0†	0,0†	2291†	0†	0,0	6†	0†	0,0†
† SEINE-ET-MARNE †	2†	9,5†	11086†	927†	8,4	23†	1†	4,3†
† SEINE-S&D DENIS †	3†	7,3†	18108†	1421†	7,8	22†	0†	0,0†
† VAL-DE-MARNE †	1†	2,8†	14094†	304†	2,2	27†	0†	0,0†
† CRETEIL. †	6†	6,1†	43280†	2652†	6,1	72†	1†	1,4†
† COTE D'OR †	1†	8,3†	6284†	605†	9,6	11†	1†	9,1†
† NIEVRF †	1†	12,5†	2988†	205†	6,9	4†	0†	0,0†
† SAONE-ET-LOIRE †	0†	0,0†	7922†	0†	0,0	13†	0†	0,0†
† YONNE †	0†	0,0†	3471†	0†	0,0	7†	0†	0,0†
† DIJON. †	2†	5,0†	20665†	810†	3,9	35†	1†	2,9†
† ARDECHE †	0†	0,0†	2547†	0†	0,0	5†	0†	0,0†
† DROME †	0†	0,0†	4330†	0†	0,0	12†	0†	0,0†
† ISERE †	3†	15,0†	11126†	1771†	15,9	25†	0†	0,0†
† SAVOIE †	1†	10,0†	4415†	313†	7,1	8†	0†	0,0†
† HAUTE-SAVOIE †	0†	0,0†	4847†	0†	0,0	12†	0†	0,0†
† GRENOBLE. †	4†	7,1†	27265†	2084†	7,6	62†	0†	0,0†
† NORD †	0†	0,0†	39178†	0†	0,0	48†	0†	0,0†
† PAS-DE-CALAIS †	0†	0,0†	26693†	0†	0,0	27†	0†	0,0†
† LILLE. †	0†	0,0†	65871†	0†	0,0	75†	0†	0,0†
† CORREZE †	0†	0,0†	2846†	0†	0,0	7†	0†	0,0†
† CREUSE †	0†	0,0†	1967†	0†	0,0	6†	0†	0,0†

Tableau 3 (Suite)

INDICATEURS ZEP 02

2ND DEGRE-DESCRIPTION DES ZONES

	ELEVES 2ND C.L.	ELEVES 2ND C.L. ZEP	%EL. 2ND C.L. EN ZEP	ELEVES SES-CA	ELEVES SES-CA ZEP	%EL. SES-CA EN ZEP
HAUTE-LOIRE	1865	0	0,0	130	84	64,6
PUY-DE-DOME	8851	0	0,0	793	93	11,7
CLERMONT-FERRAND	19225	1416	7,4	1773	260	14,7
CORSE DU SUD	2134	0	0,0	226	0	0,0
HAUTE CORSE	2247	0	0,0	183	0	0,0
CORSE.	4381	0	0,0	409	0	0,0
SEINE-ET-MARNE	13786	687	5,0	2152	0	0,0
SEINE-ST-DENIS	20879	0	0,0	3066	0	0,0
VAL-DE-MARNE	22127	0	0,0	2574	0	0,0
CRETEIL.	56792	607	1,2	7792	0	0,0
COTE D'OR	8289	35	0,4	1158	0	0,0
NIEVRE	3466	0	0,0	364	24	6,6
SAONE-ET-LOIRE	9980	0	0,0	1249	0	0,0
YONNE	4163	0	0,0	549	0	0,0
DIJON.	25898	35	0,1	3320	24	0,7
ARDECHE	2779	0	0,0	384	0	0,0
DROME	7902	0	0,0	964	0	0,0
ISERE	19307	0	0,0	2605	181	6,9
SAVOIE	6036	0	0,0	627	0	0,0
HAUTE-SAVOIE	8297	0	0,0	449	0	0,0
GRENOBLE.	44321	0	0,0	5029	181	3,6
NORD	37646	0	0,0	7830	93	1,2
PAS-DE-CALAIS	24183	0	0,0	5193	0	0,0
LILLE.	61829	0	0,0	13023	93	0,7
CORREZE	4604	0	0,0	307	0	0,0
CREUSE	2191	0	0,0	218	0	0,0

2ND DEGRE-DESCRIPTION DES ZONES

	COLLEGES	COLLEGES	EN ZEP	% COLL. EN ZEP	ELEVES 1ER CYCLE	ELEVES 1ER CY ZEP	% 1ER CY ZEP	L.E.P.
HAUTE-VIENNE	34		0	0,0	17024	0	0,0	10
LIMOGES.	79		0	0,0	34003	0	0,0	21
AIN	40		3	7,5	20764	1071	9,0	8
LOIRE	5		3	5,6	32613	1695	5,2	23
RHONE	104		16	15,4	64643	11399	17,6	33
LYON.	198		22	11,1	118020	14965	12,7	64
AUDE	26		4	15,4	13142	1377	10,5	5
GARD	46		6	13,0	25585	3193	12,5	9
HERAULT	59		5	8,5	34550	4036	11,7	12
LOZERE	13		0	0,0	2285	0	0,0	3
PYRENEES-ORIENT	26		3	11,5	16018	2191	13,7	5
MONTPELLIER.	170		18	10,6	91580	10797	11,8	34
MEURTHE-ET-MOSEL	75		6	8,0	35625	2552	7,2	22
MEUSE	25		3	12,0	10337	1235	11,9	6
MOSELLE	101		18	17,8	56144	12180	21,7	31
VOSGES	42		3	7,1	21284	1913	9,0	14
NANCY-METZ.	243		30	12,3	123390	17880	14,5	73
LOIRE-ATLANTIQUE	65		2	3,1	37442	1235	3,3	22
MAINE-ET-LOIRE	49		1	2,0	25679	743	2,9	9
MAYENNE	26		1	3,8	10298	310	3,0	5
SARTHE	55		1	1,8	26416	374	1,4	11
VENDEE	29		1	3,4	13198	350	2,7	7
NANTES.	224		6	2,7	113033	3012	2,7	54
ALPES-MARITIMES	58		3	5,2	36246	1874	5,2	14
VAR	56		4	7,1	34168	2424	7,1	11
NICE.	114		7	6,1	70414	4298	6,1	25

2ND DEGRE-DESCRIPTION DES ZONES

	L.E.P. EN ZEP	% LEP EN ZEP	ELEVES 2ND C.C.	ELEVES 2ND C.C. ZEP	% EL. 2ND C.C. ZEP	LYCEES	LYCEES ZEP	% LYCEES EN ZEP
HAUTE-VIENNE	0	0,0	3945	0	0,0	10	0	0,0
LIMOGES.	0	0,0	8758	0	0,0	23	0	0,0
AIN	0	0,0	3373	0	0,0	9	0	0,0
LOIRE	1	4,3	10107	290	2,8	18	0	0,0
RHONE	10	30,3	15738	4538	28,8	28	0	0,0
LYON.	11	17,2	29298	4028	16,5	55	0	0,0
AUDE	2	40,0	2683	895	33,4	6	1	16,7
GARD	0	0,0	5405	0	0,0	9	0	0,0
HERAULT	1	8,3	6399	436	6,8	14	0	0,0
LOZERE	0	0,0	638	0	0,0	2	0	0,0
PYRENEES-ORIENT	0	0,0	3526	0	0,0	6	0	0,0
MONTPELLIER.	3	0,8	18651	1331	7,1	37	1	2,7
MEURTHE-ET-MOSE	0	0,0	11133	0	0,0	14	0	0,0
MEUSE	0	0,0	3382	0	0,0	4	0	0,0
MOSELLE	0	0,0	14043	1	0,0	22	0	0,0
VOSGES	0	0,0	6260	0	0,0	10	0	0,0
NANCY-METZ.	0	0,0	34818	1	0,0	50	0	0,0
LOIRE-ATLANTIQUE	0	0,0	10511	0	0,0	17	0	0,0
MAINE-ET-LOIRE	0	0,0	5197	0	0,0	9	0	0,0
MAYENNE	0	0,0	2413	0	0,0	5	0	0,0
SARTHE	0	0,0	5618	0	0,0	10	0	0,0
VENDEE	0	0,0	3204	0	0,0	6	0	0,0
NANTES.	0	0,0	26943	0	0,0	47	0	0,0
ALPES-MARITIMES	0	0,0	6542	0	0,0	16	0	0,0
VAR	3	27,3	6131	1299	21,2	11	0	0,0
NICE.	3	12,0	12673	1299	10,3	27	0	0,0

2ND DEGRE-DESCRIPTION DES ZONES

	ELEVES 2ND C.L.	ELEVES 2ND C.L. ZEP	%EL. 2ND C.L. EN ZEP	ELEVES SES-CA	ELEVES SES-CA ZEP	%EL. SES-CA EN ZEP
HAUTE-VIENNE	6246	0	0,0	512	0	0,0
LIMOGES.	13041	0	0,0	1037	0	0,0
AIN	5752	0	0,0	550	0	0,0
LOIRE	12598	0	0,0	1183	159	13,4
RHONE	24389	0	0,0	2831	0	0,0
LYON.	42739	0	0,0	4564	159	3,5
AUDE	4852	554	11,4	568	93	16,4
GARD	9032	0	0,0	904	42	4,6
HERAULT	13736	0	0,0	1176	0	0,0
LOZERE	805	0	0,0	161	0	0,0
PYRENEES-ORIENT	5103	0	0,0	630	181	28,7
MONTPELLIER.	33528	554	1,7	3439	316	9,2
MEURTHE-ET-MOSE	11628	0	0,0	1747	0	0,0
MEUSE	2622	0	0,0	650	0	0,0
MOSELLE	17979	0	0,0	2720	0	0,0
VOSGES	6290	0	0,0	1276	27	2,1
NANCY-METZ.	38519	0	0,0	6393	27	0,4
LOIRE-ATLANTIQUE	12390	0	0,0	1900	0	0,0
MAINE-ET-LOIRE	7155	0	0,0	1019	0	0,0
MAYENNE	2854	0	0,0	538	0	0,0
SARTHE	6718	0	0,0	1107	0	0,0
VENDEE	3907	0	0,0	649	0	0,0
NANTES.	33024	0	0,0	5213	0	0,0
ALPES-MARITIMES	14677	0	0,0	1437	0	0,0
VAR	12241	0	0,0	1628	370	22,7
NICE.	26918	0	0,0	3065	370	12,1